

# Le folklore brabançon

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le folklore brabançon. 1921.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

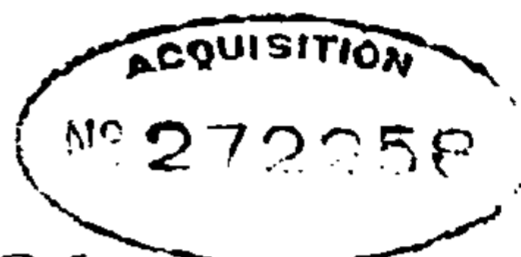
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

# Le Folklore Brabançon

## SOMMAIRE :

Un appel du Roi. — Noevi ou Envies. — L'accordéon. — Les sifflets en forme d'oiseau. — Cuivre gravé du pèlerinage de Carloo. — Menus-Faits — Bibliographie — Communications.



## UN APPEL DU ROI

*Lors de la Commémoration du centenaire des ateliers Cockerill, à Seraing, le Roi a prononcé un discours au cours duquel il a fait un pressant appel au pays afin qu'il soutienne les œuvres scientifiques belges. Nous tenons à reproduire ici la partie la plus caractéristique de ce discours :*

On ne peut se défendre de quelque inquiétude lorsque l'on constate la pénurie des moyens matériels dont les hommes de science disposent aujourd'hui chez nous pour poursuivre leurs études et leurs travaux. Il y a en Belgique une véritable crise des institutions scientifiques et des laboratoires, et les difficultés économiques issues de la guerre et de l'après guerre ont mis les pouvoirs publics hors d'état de prendre par leurs seuls efforts les mesures décisives et radicales qui se recommanderaient pour remédier au mal. Le public ne comprend pas assez, chez nous, que la science pure est la condition indispensable de la science appliquée et que le sort des nations, qui

négligeront la science et les savants, est marqué pour la décadence. Des efforts considérables et soutenus, des initiatives multiples s'imposent, si nous voulons — et nous devons le vouloir — maintenir notre rang et notre réputation. De nos jours, qui n'avance pas, recule.

Je suis persuadé que l'élite industrielle qui m'écoute le comprend parfaitement. Je demande à tous ceux qui forment cette élite, de penser souvent à nos universités, à nos écoles principales, à nos laboratoires. Le champ est largement ouvert, dans ce domaine, à l'initiative privée. Il faut que, nous inspirant d'exemples bien connus, mais jusqu'ici beaucoup moins fréquents en Belgique que dans certains pays étrangers, nous trouvions tous ensemble les moyens pratiques de promouvoir et d'encourager les chercheurs et les savants.

*Notre Service n'a pas trop à se plaindre de la situation que lui est faite. La Province de Brabant a pris en 1918, en le créant une initiative heureuse, assez étonnante, disons le, de la part d'une administration publique. Était-ce une intuition de tout ce que le Folklore contient d'important au point de vue de l'étude scientifique du peuple ? Se doutait-elle du rôle primordial du Folklore dans la formation d'un sentiment national sainement compris ? Était-ce simplement le souci d'éveiller en Brabant le respect des souvenirs du passé et d'empêcher ainsi la disparition de tant de vestiges des siècles révolus ? Nous ignorons le sentiment auquel a obéi le Conseil Provincial unanime en créant ce service ; mais quel qu'il soit chacun ne peut que l'en féliciter.*

*Nous n'avons pas à nous plaindre non plus du public, puisque nous avons actuellement plus de 600 personnes qui s'intéressent à notre œuvre et renouvellent avec empressement leur abonnement à notre revue.*

*Grâce à ces appuis, nous vivons, nous prospérons même. Mais que ne pourrions nous entreprendre si les ressources dont nous disposons étaient accrues ? Si le mécénat s'exerçait au profit de notre service ? Que de publications, de gravures, d'objets, nous avons la douleur de ne pouvoir acquérir en vue de la création future d'un Musée de la vie Brabançonne.*

*C'est péniblement, au moyen de dons que se constitue notamment notre collection d'objets.*

*Aussi est-ce avec reconnaissance et espérance que nous tenons à reproduire ici le clairvoyant appel du Roi au pays en faveur de la science pure.*

*La Rédaction.*



## NOEVI ou ENVIES.

S'il est une idée profondément ancrée dans l'esprit des gens, paysans, ouvriers ou bourgeois, c'est bien celle des envies, scientifiquement appelées noevi. A part quelques médecins et quelques esprits forts, personne ne met en doute que les impressions vives que subit une femme enceinte ne puissent laisser des traces visibles sur l'enfant.

Et cependant, cette idée si répandue et à laquelle s'attache une croyance si intense, n'a guère suscité d'étude spéciale soit de la part des ethnographes, soit de la part des folkloristes ; les documents écrits sur la matière sont rares et cependant il suffit de poser la question autour de soi pour que les récits et les faits arrivent en abondance.

Au Punjab, où les habitants portent fréquemment une tache bleue dans la région sacrée on croit que la mère, lorsqu'elle était enceinte a passé au dessus d'une poêle ou d'un moulin à main, d'autres disent que l'enfant porte cette marque bleue lorsqu'elle a passé au dessus d'un saucier. Plus curieuse est l'idée des gens de Gurkha, qui disent que quelqu'un qui porte cette marque, a été dans sa vie antérieure un ibis, qui, en cet endroit, fut frappé d'une balle (1).

Les Slovaques croient que les noevi se marquent chez les enfants à la place où la mère s'est touchée en regardant le lever du soleil (2). Chez les paysans suédois cela arrive lorsque la mère a regardé un cheval écorché sous la selle, ou l'incendie d'une maison (3).

Les Arawaks de la Guyane disent que les taches de naissance sont dues à ce que la mère, durant la grossesse, eut un désir qui ne fut pas satisfait. Elle peut avoir dit : si je pouvais avoir un morceau de Marsoudi, en mettant la main sur son visage, la poitrine, le corps ou la cuisse, son enfant naîtra avec une marque correspondante sur la partie du corps qui fut touchée (4).

---

(1) Man. 1913. p, 118.

(2) Hovorka und Kronfeld, Vergleichende Volk medizin p. 76s.

(3) Lloyd, Peasant life in Sweden, p. 90.

(4) W. E. Roth, An inquiry into the animism and folklore of the Guiana Indians p. 326.

Cette idée est tellement semblable à celle qui règne en nos contrées qu'il est légitime de se demander si elle n'est pas d'importation européenne.

M. Paul Sébillot a recueilli quelques citations où le fait que la mère a mangé de certains animaux ou de certains fruits laisse des traces analogiques sur le corps de l'enfant ; le coq est interdit à la femme caraïbe enceinte, le lièvre à la femme Peau Rouge, les mûres à la femme madégaïse et, nous ajouterons, le crabe et les oiseaux à la femme Aino (5).

L'idée qui a engendré la coutume étrange de la couvade a probablement été cause de ce que chez quelques peuplades, certains aliments sont interdits au père pour éviter les déformations chez l'enfant.

Les *noevi* et les marques ont les aspects les plus divers ; pour limiter notre énumération à celles que nous avons trouvées dans le Brabant : tortue au front (Louvain), une crevette dans l'œil (Bruxelles), souris à l'aine ou sur la fesse (Bruxelles), prune sur les reins (Bruxelles), lilas sur le front (Bruxelles), viande hachée sur le dos (Bruxelles), marque de sang (Opwyck), rat sur le front et le côté gauche de la figure (Bruxelles), rat sur les reins (Vissenaeken), bouteille avec goulot sur le front (Bruxelles), grappe de raisins dans le cou (Opwyck), ou sur la joue (Linden), carbonnade à la naissance des cheveux (Tubize), myrtils au menton (Tubize), grappe de groseilles au front (Meerbeek), abricot dans le cou (Cortryck), tache de café sur le ventre (Bruxelles), un lézard sous l'oreille (Ixelles) une framboise sur la cuisse (Bruxelles), écrevisse brune sur le front (Bruxelles), nez et yeux de clown (Bruxelles). Un des faits les plus curieux est peut-être celui-ci : une femme enceinte assistait à l'agonie de sa mère : cette dernière, en mourant, saisit le bras de sa fille et le pinça. Lorsque l'enfant vint au monde, il portait et porte encore, deux traces livides qui semblent être les empreintes d'un pouce et d'un index (Bruxelles) (6).

Mais la plus répandue est probablement la fraise et généralement on complète cette indication par cette circonstance plus précise ; c'est qu'au printemps quand murissent

---

(5) B. Pilsudski, Les Indigènes de l'île Sakhaline Bull., Soc. Anthr., Paris, 1909, p. 693.

(6) P. Sébillot, Le Folklore pp. 189 et 190.

les fraises, on éprouve à cette place de vives démangeaisons et qu'un peu plus tard des semences apparaissent sur la tache. Dans un des cas qui nous furent rapportés, la marque chez l'enfant est due à un rêve que fit la mère.

La croyance populaire va bien au delà des taches ; des malformations et même de véritables monstruosité peuvent avoir une origine semblable. A Hoegaerde, un homme a ce que les gens de l'endroit appellent un œil de cheval ; l'œil gauche est plus grand que la normale et il est environné de poils. A Bruxelles, une fillette a une figure de singe et des oreilles droites. A Louvain, le mari d'une femme enceinte eut la main coupée accidentellement, l'enfant naquit avec quatre doigts atrophiés.

A Vilvorde, en 1915, une jeune femme pendant la première période de sa grossesse fut mordue par un lapin. Elle fut effrayée et porta la main à la bouche. Pendant toute la durée de la portée, la mère eut l'appréhension de mettre au monde un enfant avec une bouche de lapin (infirmité toute différente du bec de lièvre). Effectivement l'enfant naquit avec la mâchoire et la lèvre supérieures en trois parties et sans palais. La mère en eut un tel chagrin qu'elle en contracta une maladie du foie, qui, dit-on, dégénéra finalement en cancer.

A Meerbeek, une mère au début de sa quatrième grossesse était allée à la kermesse de Louvain et était restée en admiration devant les acrobaties d'un nain (Tom-pouce au long corps, aux petites jambes et aux bras courts) à la devanture d'un baraque. Elle mit au monde un enfant qui avait exactement le même physique que le Tom-pouce de la kermesse ; le fait est qu'il n'y a aucune ressemblance de visage, ni avec les enfants précédents, ni avec ceux qui suivirent. Dans toute la famille il n'y eut aucun cas de nanisme. Dans l'idée des gens de Meerbeek, ce genre d'influence ne peut agir que durant les trois premiers mois.

A Bruxelles, les femmes enceintes refusent de boire dans un verre ébréché de peur que leur enfant n'aie le bec de lièvre. Cette précaution s'impose pendant les trois premiers mois de la grossesse. La femme doit également éviter de regarder quelqu'un qui a un bec de lièvre, de peur de transmettre le mal à son enfant.

A. De Cock raconte qu'une femme enceinte alla voir le célèbre « Gros de Pamel ». Elle a acheté un enfant d'un



embonpoint extraordinaire, colossal mais très mou et maladif (7). Voici le parallèle de ce fait, mais plus significatif encore, je pense.

En 1878, il y avait à Capelle-aux-Bois, petite localité située au Nord du Brabant, une jeune mariée, qui, tout en se trouvant dans une position intéressante, aimait à rire et à s'amuser. Son attention était particulièrement attirée par une statuette qui représentait den *Dikke van Pamel*, le Gros de Pamel, le bonhomme le plus gros de l'époque. Il avait la physionomie riante et sa bouche s'ouvrait de travers. Une bonne vieille sage-femme de Capelle, ayant constaté que sa cliente s'occupait trop de la statuette, avertit la femme du danger qu'elle courait et menaça de détruire la statuette si l'enfant à naître subissait un préjudice physique. Enfin l'enfant naquit et aux premiers cris qu'il poussa la sage-femme constata que le nouveau-né avait des contractions convulsives qui rappelaient l'expression du Gros de Pamel ; elle se précipita sur la statuette et la brisa en criant ; « c'est ta faute. Je l'ai dit assez souvent » : L'enfant même adulte conserva le défaut de la bouche.

Voici un autre fait de nature pathologique et son explication folklorique :

En 1924 est né à Lembecq-lez-Hal, hameau d'Hondzocht, un enfant de sexe féminin ayant des pieds de vache et des mains qui n'étaient que deux boules informes sans doigts. Ce phénomène est dû, dit on, à une grande frayeur qu'a éprouvée la mère vers le 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> mois, dans les circonstances suivantes ; le frère de la mère, un simplot, était à l'entrée de l'étable quand des vaches revenant de la prairie attenante à la ferme, se précipitaient pour rentrer. La femme voyant le danger que courait son frère, se mit à crier, ce qui ne fit qu'accélérer la course des animaux. Le jeune homme fut renversé, mais s'en tira cependant sain et sauf. La femme, elle, s'évanouit d'émotion et la syncope dura plusieurs heures. Elle tenait en main un paquet de linges qu'elle serrait convulsivement ; c'est à cette circonstance que l'on doit, d'après les dires d'un médecin de l'endroit, attribuer la difformité des mains de l'enfant. Outre cela, la

---

(7) Volksgeneeskunde. Volkskunde 1889, p. 23. Volksgeneeskunde in Vlaanderen, p. 53.

langue de l'enfant est informe et il ne sait la mouvoir. Ceci est dû aux efforts faits par la mère pour prévenir son frère du danger qu'il courrait. L'enfant ne sait manger qu'avec la plus grande difficulté.

A Clabecq, près de Tubize, on relate un cas de monstruosité plus marquée. Pendant la guerre, un enfant y est né ayant tout-à-fait la forme d'un crapaud, il n'avait d'humain que ses organes sexuels (mâles). Il n'a pas vécu. Les parents se sont rappelés qu'au début de sa grossesse, la mère avait été effrayée par une reine ou un crapaud qui avait sauté dans l'herbe au moment où elle se baissait pour ramasser un objet. Nombreuses sont les malformations auxquelles on attribue des causes de même nature ; un gros orteil manque à un enfant parce que sa mère a vu un homme dont le gros orteil avait été coupé par la roue d'un chariot (Opwyck), un autre est né manchot parce que la mère a vu un manchot (Bruxelles), un enfant est né avec deux doigts à une main parce que la mère crocheta constamment et qu'au cours de ce travail deux doigts seulement sont visibles (Bruxelles).

Cette croyance, peut-on dire, est universellement répandue ; le Dr Ploss dit l'avoir retrouvée dans toute l'Allemagne, dans le gouvernement de Karkhof, aux Indes, en Chine et en Afrique (8) et M. Stoll l'a étudiée pour la Suisse (9).

Voici deux faits inédits qui confirment l'universalité de la conception. Il existe à Morteihan, pittoresque village situé sur la Semois, une famille qui porte, en sobriquet, le nom « Les Leux » ce qui en langage de la région signifie les loups.

Cette charmante localité est entourée d'une ceinture profonde d'épaisses forêts où vagabondent encore le sanglier, le cerf et le chevreuil, mais le loup est un de leurs hôtes qui a, depuis une quarantaine d'années, à peu près complètement disparu. Autrefois le loup avait son repaire dans les

---

(8) Ploss. *Das Weib in der Natur und Volkerkunde*. Chap. Die Gefahren und des Schutz der Schwangeren.

(9) O. Stoll. *Zur Kenntnis des Zauberglaubens in der Schweiz*. Jahresbericht der geog. ethnogr. Gesellschaft in Zürich 1908-1909, pp. 109 et suiv.

grand bois de la région, et, lorsque l'hiver était rigoureux, ce carnassier s'approchait des habitations isolées et n'hésitait pas à recourir à la force pour se procurer la nourriture qu'il ne parvenait plus à trouver en forêt. Un jour que la neige gelée recouvrait le sol depuis longtemps déjà (le fait paraît remonter à 1848), il arriva qu'une femme qui se trouvait dans une position intéressante se rendit à son étable pour voir si la nourriture avait été distribuée au bétail, si la volaille avait reçu la patée qui lui avait été préparée.

Arrivée à l'endroit réservé à la gent ailée elle y aperçut un grand animal au poil fauve qui paraissait se repaître goulûment.

Avec terreur, la femme reconnut un loup en la bête affamée. Elle saisit une fourche et transperça le carnassier, qui tomba mort à ses pieds.

La secousse avait été violente chez la pauvre femme. Quelques semaines plus tard elle mit au monde deux jumeaux, qui à la stupéfaction de la matrone de l'endroit et de toute la famille d'ailleurs, ressemblaient à deux loups ; corps velu, penchant à se mettre à quatre pattes, vagissements qui avaient de l'analogie avec les cris de la bête redoutée.

On dit qu'après bien des tergiversations les parents se décidèrent à faire disparaître les deux êtres ; ils furent étouffés entre deux matelas.

C'est depuis lors que la famille dans laquelle serait survenu ce fait, porte le nom « Les Leux ».

Le second fait vient d'Amérique. Une personne ayant habité le Montana, m'a raconté qu'une femme de ce pays avait une peur intense des grenouilles. Lorsqu'elle était enceinte, un de ses fils lui jeta dans le giron une grenouille et la femme s'évanouit de peur. L'enfant qui naquit était un garçon avec des pattes de grenouille, c'est-à-dire que les doigts des mains étaient palmés, la main très étroite et le poignet extrêmement mince. La personne qui m'a raconté la chose a vu l'enfant lorsqu'il avait environ 10 ans ; il était très intelligent. On dit dans le pays que les malformations dues à un effroi subi par la mère se marquent surtout aux mains de l'enfant.

Cette croyance à l'influence des sensations de la mère sur le corps de l'enfant est extrêmement ancienne. Le récit de la Genèse prouve que l'idée était répandue à cette époque. Jacob, qui, d'après la convention qu'il avait conclue avec Laban, avait droit aux agneaux rayés, prit des branches

vertes de peuplier, d'amandier et de platane, y pela des bandes blanches, les plaça dans les auges où les brebis en rut allaient boire, pour que celles ci fassent des agneaux rayés. Le procédé réussit à merveille puisqu'il fit la fortune de Jacob (10). Plutarque, dit qu'Empédocle croyait à l'influence de l'imagination des femmes sur le physique des enfants (11) et l'auteur du livre *De Superfetatione* (Hippocrate ou Polybe) disait que si les femmes grosses ont un désir de manger de la terre ou du charbon et qu'elles le satisfassent, les enfants lorsqu'ils viennent au monde montrent sur la tête les marques de ces substances.

Pline admettait, qu'au moment de la conception, l'imagination des deux procréateurs pouvait avoir cette action (12).

Galien parle d'un petit homme, laid et bossu, qui craignant d'avoir une postérité contrefaite plaça près de son lit le dessin d'un enfant bien conformé que sa femme devait fixer dans certaines circonstances. Le procédé réussit et cette femme accoucha d'un enfant qui ressemblait au portrait qu'elle avait eu devant les yeux (13).

Une croyance identique se retrouve dans les œuvres de Fernel (14), (médecin du roi Henri II) et d'Ambroise Paré (15). Descartes alla même jusqu'à dire qu'il ne serait pas difficile de démontrer de quelle manière la figure d'un objet donné est parfois transmise par les artères d'une femme jusqu'à un membre quelconque du fœtus qu'elle porte dans son sein (16).

Montaigne affirme l'exactitude du fait : « Nous voyons par expérience les femmes envoyer au corps des enfants qu'elles portent au ventre, des marques de leurs fantasies, tesmoing celle qui engendra le more ; et il feut présenté à Charles, roy de Boême et empereur, une fille d'auprez de Pize, tout velue et herissée, que sa mère disait avoir esté

---

(10) Genèse XXX, 33-43.

(11) Des opinions des philosophes, ch. XII, l. V.

(12) C. Plinii Secundi. Historia Mundi, l. VII.

(13) De Theriaca. Ad. Pisonem liber.

(14) De hominis procreatione. lib. VII. chap. XII. p. 172.

(15) Des monstres, ch. IX.

(16) Principia philosophica dioptrica, ch. V.

ainsi conçue à cause d'une image de saint Jean Baptiste pendue en son lit » (17).

Plus que tout autre, le médecin occultiste Paracelse donna de l'importance au phénomène ; non seulement il admet un rapport étroit entre l'imagination de la mère et les fœtus, rapport plus étroit que celui qui existe entre les astres et la formation de l'enfant, mais il dit que telle est la force de cette imagination maternelle, que tout ce que la mère voit ou rêve, peut venir se modeler dans l'enfant. Si la mère pense à un savant, un Platon ou un Aristote, et si elle désire que son enfant leur ressemble, il leur ressemblera. De même, si elle pense à un héros, César ou Barbe-rousse, son fils leur ressemblera ; pense-t-elle à un peintre comme Dürer ? son imagination se répercutera sur l'enfant ; Si la femme entend un musicien, un savant, un artiste, son imagination peut donner leurs qualités à son enfant (17a).

Mais Malebranche surtout s'attacha à l'étude de cette question. Selon lui l'âme du fœtus a les mêmes pensées, les mêmes émotions, les mêmes passions que la mère. Il cite des faits ; il y a environ 7 ou 8 ans, écrivait-il, que l'on voyait aux Incurables un jeune homme qui était né fou et dont le corps était rompu dans les mêmes endroits dans lesquels on rompt les criminels. Il a vécu près de 20 ans en cet état, plusieurs personnes l'ont vu. La cause de ce funeste accident fut que sa mère, ayant su que l'on allait rompre un criminel, l'alla voir exécuter. Tous les coups que l'on donna à ce misérable frappèrent avec force l'imagination de cette mère et par une espèce de contrecoup, le cerveau tendre et délicat de son enfant.

Malebranche conclut en disant que c'est avec raison qu'on dit aux mères qu'elles se frottent à quelque partie cachée du corps lorsqu'elles aperçoivent quelque chose qui les surprend et qu'elles sont agitées de quelque passion violente ; car cela peut faire que les marques se tracent plutôt sur ces parties cachées que sur le visage de leurs enfants (18).

---

(17) Essais. Livre I, chap. 20 ; l'exemple semble repris à Ambroise Paré.

(17a) L. Durey. Etude sur l'œuvre de Paracelse, p. 71.

(18) De la recherche de la vérité, chap. VII, 2 Maupertuis dans sa *Venus physique* essaya à son tour d'interpréter le cas étudié par Malebranche.

Tous les auteurs du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle admettent la même doctrine (19).

Van Swieten, le commentateur de Boerhaave, relate un cas curieux (20). Lavater croit que le fait est trop bien prouvé pour pouvoir être révoqué en doute (21).

Buffon combattit vivement ce point de vue avec des arguments qui ont semblé décisifs à beaucoup de savants. Je note celui-ci : « comme nos sensations ne ressemblent point aux objets qui les causent, il est impossible que le désir, la frayeur, l'horreur, qu'aucune passion en un mot, aucune émotion intérieure puisse produire des représentations réelles de ces mêmes objets, et l'enfant étant à cet égard aussi indépendant de la mère qui le porte, que l'œuf l'est de la poule qui le couve, je croirai tout aussi volontiers, ou tout aussi peu, que l'imagination d'une poule qui voit tordre le cou à un coq produira dans les œufs qu'elle n'a fait qu'échauffer, des poulets qui auront le cou tordu, que je croirai l'histoire de la force d'imagination de cette femme qui ayant vu rompre les membres à un criminel mit au monde un enfant dont les membres étaient rompus » (22).

Nombreux ensuite sont les auteurs qui rejettent dans le domaine de la fable l'explication traditionnelle des envies. Portal, Jacquin, Alibert, Murat, Demangeon, I. Geoffroy-St-Hilaire, Sanson et bien d'autres encore. Certains physiologistes allemands tels que Burdach, Baer, Bergmann, Hagen, furent plus réservés.

Et cependant il semble qu'il y ait actuellement une certaine réhabilitation de la foi populaire, si universellement répandue et si tenace. L'avis de certains auteurs contemporains est bien moins catégorique que celui de leurs devanciers. M. Sargent écrit à ce propos : « les causes de leur développement (des noevi) sont très obscures. On a invoqué le retentissement d'influences physiques et morales subies par la mère au cours de la grossesse. Si cette donnée étiologique doit, pour certains dermatologistes, être reléguée au rang des fables, d'autres observateurs cependant ne la considèrent

---

(19) Geoffroy St-Hilaire. Histoire des anomalies t. III p. 387.

(20) Commentaires sur H. Boerhaave. t. III. p. 406.

(21) Essai sur la physiognomonie t. III. ch. II. p. 165.

(22) Hist. natur. des animaux, ch. IX.

pas comme entièrement négligeable » (23). M. Gaucher dit que « l'opinion qui attribue les noevi vasculaires à des impressions éprouvées par la mère gravide et qui auraient retenti sur le fœtus n'est pas scientifiquement démontrée mais il faut reconnaître qu'il y a certains faits qui plaident en faveur de cette opinion (24).

Certains écrivains anglo-saxons sont même beaucoup plus affirmatifs. Spitzka dont l'opinion fut basée sur un exemple emprunté au monde animal et qui figure dans un musée de Londres, en trouva d'autres, tout aussi probants, dans l'espèce humaine (25). Lagorio apporta devant la société médicale de Chicago des cas de malformation dont la cause était une terreur de la mère (26), et Eug. S. Talbot qui résume ces faits, conclut, comme le faisait le Dr Féré, en disant que l'opinion qui attribue l'origine des envies à de vives impressions mentales de la mère n'est pas sans fondement physiologique (27).

Si cependant cette opinion était vraie nous serions en présence d'un des faits les plus mystérieux et les plus troublants de la psychologie. Déjà le phénomène des stygmates, qui selon toute vraisemblance est réel, est bien difficile à interpréter, mais comment expliquer ce fait qu'une image mentale se transmette par des voies autres que les voies nerveuses et aille en quelque sorte se matérialiser ou créer des stygmates sur le corps d'un autre être que celui qui a perçu cette image. Ce serait déconcertant au plus haut point et de nature à modifier profondément nos conceptions de la vie mentale. Il serait hautement désirable que la science put donner une assertion catégorique en cette matière, tant controversée par les médecins et quelques philosophes ; trop de théoriciens ont rejeté les faits pour la seule raison qu'ils ne pouvaient les expliquer, trop d'autres les ont acceptés comme vrais sans garanties suffisantes.

\* \* \*

Ajoutons quelques mots au sujet des moyens préconisés pour éviter l'action des images mentales de la mère sur

---

(23) Traité de pathologie médicale t. XXI, p. 378.

(24) Maladies de la peau 1909, p. 236.

(25) Medical Classics, Juillet et Août 1888.

(26) Chicago medical Journal 1883-4, p. 426.

(27) Degeneracy, p. 57. Sensation et mouvement, p. 97.

le fœtus ou pour les guérir lorsqu'on constate, après la naissance, que le mal existe.

L'idée la plus répandue est que le naevus ou la malformation se marque à l'endroit où la mère se touche le corps au moment de l'impression. C'est ce qu'avec beaucoup d'autres, Malebranche croyait. Cependant l'attouchement de quelqu'un d'autre peut produire le même effet. (Bruxelles).

On dit assez souvent que l'envie satisfaite peut laisser des traces, mais qu'elles sont plus faibles que celles que laisse l'envie non satisfaite. Le remède le plus généralement en usage est de frotter à jeun le naevus avec de la salive (Bruxelles, Meerbeek), parfois aussi, quoique plus rarement, avec du sang menstruel, bien que le procédé soit très usité ailleurs, en Allemagne par exemple ; en Suisse on frotte trois fois le placenta sur la tache (28) ; en Allemagne, le sang du cordon ombilical (29).

On dit très souvent que c'est pendant la première période de la grossesse (les 3 ou 4 premiers mois), que le fœtus est le plus exposé à des influences de cette nature.

Des pèlerinages peuvent avoir une action favorable et diminuent le mal, mais ne le suppriment pas toujours complètement (30).

\* \* \*

L'idée des envies était tellement enracinée que très souvent on en trouve l'écho dans le régime juridique et les actes officiels. Grimm cite divers textes de lois d'après lesquelles les femmes enceintes peuvent satisfaire, sans sanction leurs désirs de fruits, de légumes ou de gibier ; il emprunte ses exemples aux coutumes de Salzbourg (1534), de Virnheimer (1563), de Galgenschneider (Trèves) (1480), etc. (31).

M. Bérenger Féraud a relevé la même chose dans les statuts municipaux de la ville de Toulon de 1415 : « toute

---

(28) Stoll, op. cit. p. 30.

(29) Hovorka und Kronfeld. Vergleichende Volksmedizin p. 768. Strack, Le sang, Trad. franç. p. 15.

(30) Notamment à Hackendover.

(31) Deutsche Rechtsalterthümer, pp. 408-409.



femme enceinte peut à cause de son état, cueillir du fruit plein ses mains dans la propriété d'autrui ou le manger là-même, mais si elle en emporte plus que ses mains pleines, elle doit cinq sous, s'il n'y a plus grands dégats (32).

A Valenciennes, le 13 Nivose, l'an III de la République française une et indivisible, les Représentants du Peuple près les armées du Nord, de Sambre et Meuse et départements frontières firent imprimer et afficher un arrêté en vertu duquel une somme de 400 livres était allouée à la citoyenne Mercier parce qu'elle avait donné le jour à une fille portant, sous le sein gauche, le Bonnet de la Liberté, en couleur et en relief, considérant que le phénomène prouvent non seulement que la nature aime à marquer de son sceau le règne de l'indépendance, mais encore attestent l'attachement intime que la mère de cet enfant portent au signe sacré de la liberté (33).

PAUL HERMANT

*Addenda.* — Le 4 janvier 1725, naquit, à Blois, Mathurin Voiret, dans les yeux duquel on observa pendant toute sa vie deux cadrans bien distinctement peints. Les heures étaient tracées en chiffres romains.

Sa mère assurait qu'étant enceinte de cet enfant, elle avait eu le plus grand désir d'avoir une montre. (Trésor des Curiosités et des originalités. Paris-Delarue Tome II, p. 141).

Note communiquée par M. R. Cornette au moment d'imprimer. Je remercie M. Cornette des nombreux documents historiques sur la matière, qu'il a bien voulu recueillir. (P. H.)

---

(32) Cité par Dr A. Béal (de Salgue). Passe-temps d'un praticien d'Auvergne pp. 16 et suiv.

(33) Mémoires historiques des Evènements qui ont précédé, accompagné ou suivi le siège de Landrecies. A Paris, de l'imprimerie Guffroy.



# L' ACCORDÉON

## SON HISTOIRE

La création de l'accordéon remonte à fin mai 1827 ; il fut créé à Paris par Charles BUFFET, qui eut la pensée d'utiliser les déchets de boiseries de ses pianos et d'en faire un instrument jouet d'enfant en utilisant des lames d'harmonium et un clavier de 10 touches. Ainsi fut construit le premier accordéon.

A cet instrument il y avait un bouton pour la soupape ; le premier accordéon était dépourvu de basse.

Un ouvrier de Charles Buffet du nom de KANEGUISSERT GEORGES construisit plusieurs modèles dans le même principe en y ajoutant 2 clefs de basse puis en créant le clavier à 2 rangées de touches, c'est à dire composé de 20 touches puis chromatique toujours avec 2 clefs de basse, une basse octave et l'accord *do mi sol*.

J'ai conservé des spécimens d'accordéons de première fabrication.

Les premiers accordéons furent très en vogue en Angleterre, en Turquie, en Perse et aux Indes.

En 1835 on monta la première fabrique sous la direction de M<sup>r</sup> BUSSON de Paris occupant bon nombre d'ouvriers. Il s'était déjà formé des artisans qui se firent une spécialité dans la fabrication des boîtes, soufflets et lames ; les accordéons primitifs n'avaient toujours comme accord que 2 ou 3 basses.

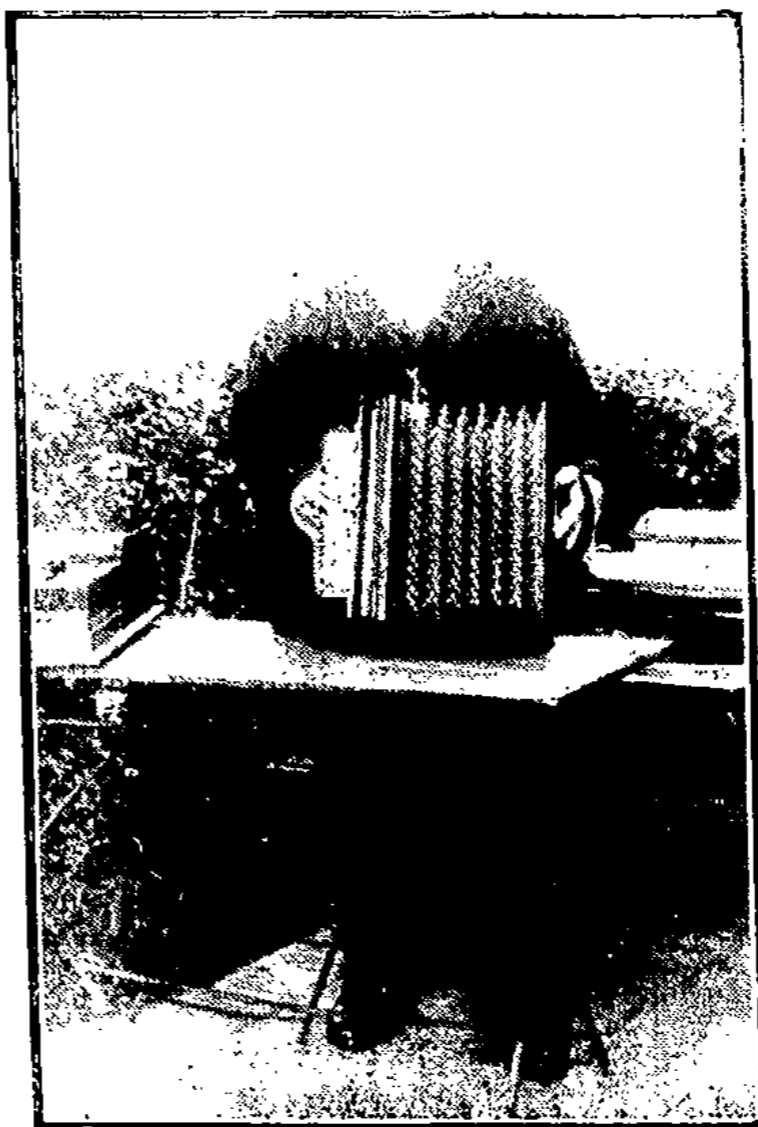
Vers 1850, l'accordéon ayant pris plus d'importance, une nouvelle maison s'établit à Paris, celle de M<sup>r</sup> VANIER à qui succéda M<sup>r</sup> SPIRAL qui la dirigea longtemps pour la passer ensuite à M<sup>r</sup> HAKE, père, qui se fit spécialiste dans les boiseries.

A peu près vers la même époque l'accordéon fut introduit en Belgique, à Vienne et à Leipzig où se montèrent des fabriques pour accordéons, jouets d'enfants.

En 1880 vint s'installer à Bruxelles un ouvrier de la fabrique de M<sup>r</sup> BOEJAT de Paris. Il créa le système accordéon, flute-basse à 2, 4 et 5 clefs de basses, puis plus tard deux



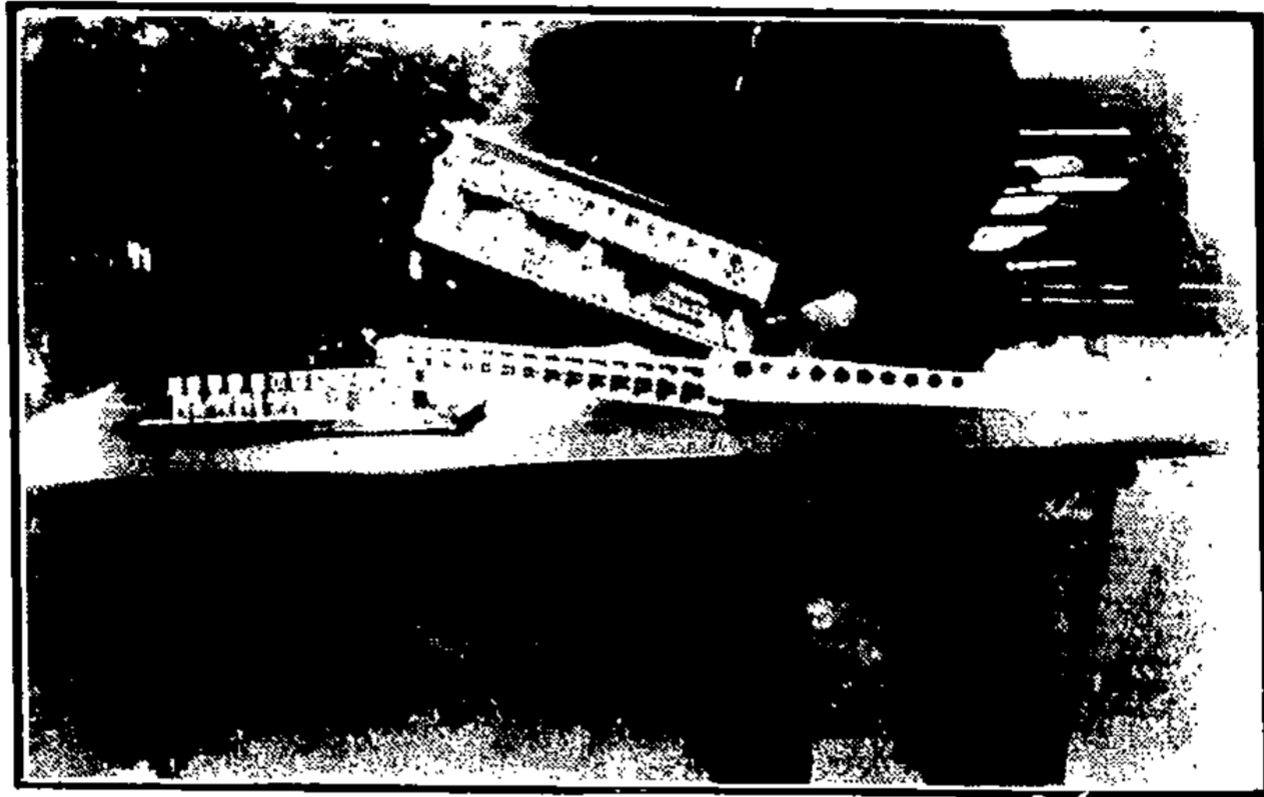
M. Loriaux propagateur de l'accordéon en Belgique tenant un des premiers accordéons et un accordéon moderne



Appareil modifié par M. Loriaux.  
Départ du chromatique. Tous les tons sont donnés avec la même  
facilité qu'en *ut*.



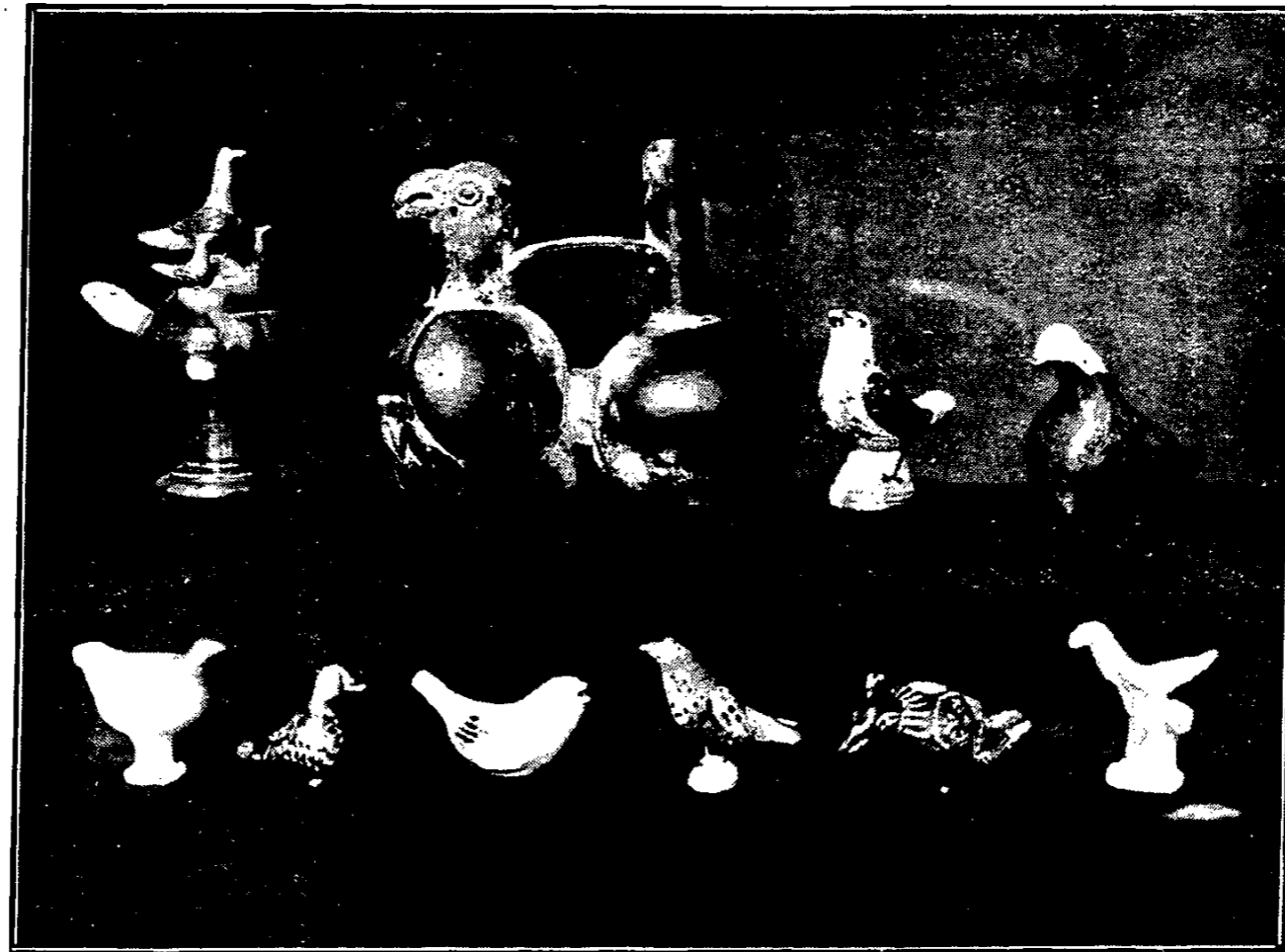
Appareil autrichien.  
Soufflerie séparée du clavier. Principe inspiré de l'harmonica.  
Notes indiqués sur l'appareil. Basses à gauche.



Appareil de Lancquissert (1827) envoyé surtout en Orient, construit avec des déchets de bois de pianos, sans basse, rien qu'à soufflerie. L'appareil est démonté pour montrer la construction des deux jeux de lames. Une glissière supprime un jeu de lames.



Un groupe de joueurs d'accordéon comme il en existe actuellement 2800 dans le pays



Sifflets en forme d'oiseau.

1<sup>e</sup> rang : France (Vosges), Russie, Japon, France (Alpes Maritimes), Chine, Baléares ; 2<sup>e</sup> rang : Belgique (Louvain)  
Pérou, Allemagne (Eifel), Russie (Ropcha)

claviers de piano. Il n'eut pas de succès parce qu'il était trop compliqué et donnait trop de difficultés. Il ne vécut pas longtemps.

Les premiers pionniers de l'accordéon furent SOLARI, père, LEFEVRE et GEVAERT de Charleroi, qui montèrent chacun un café chantant, rue Neuve, et se firent des spécialistes dans l'art de jouer les accordéons. Venant d'Allemagne ou de Vienne, les premiers artisans parisiens créateurs étant morts, l'industrie ne se poursuivit qu'à Vienne et à Leipzig.

En 1887 je me suis occupé de l'accordéon et j'ai créé les 2 rangées sur clavier et 8 boutons de basses, cherchant ainsi à donner une plus grande étendue à l'instrument en modifiant le placement des notes ; c'était le progrès vers le chromatique, car l'accordéon se modifiant tous les jours arriva rapidement à une construction parfaite.

En 1910, avec les claviers à 3 rangées chromatiques, avec la série de basses et accords majeurs mineurs et septième diminuée l'instrument parfait pour jouer toutes les difficultés musicales était créé.

Le premier concours d'accordéonistes fut organisé à Ixelles, dans la salle du grand Turc en 1889 et à mon intervention en 1897 fut créé « *La Musique Populaire* » qui depuis est devenue Société Royale.

J'ai organisé chaque année des concours un peu partout pour créer des groupes et former des solistes dans un but de récréation saine pour les classes laborieuses.

A l'heure actuelle c'est la Belgique qui possède les plus beaux solistes dont 217 font le tour du monde dans les Music Hall et maisons de plaques pour gramophones. Près de 40 mille amateurs formant un ensemble de près de 2800 groupes d'accordéonistes se sont formés dans le pays, et une nouvelle industrie, celle de la fabrication de l'accordéon, fut fondée en Belgique (1).

---

(1) Les premiers fabricants furent : Joseph SOLARI et SCHEERLING à Bruxelles, LEVA-GIBOREAU à Liège, DE BOCK et GEVAERT à Charleroi, DEWAELE à Bruxelles fit quelques changements heureux qui contribuèrent à créer le chromatique.

Les solistes de première heure furent : BENEDETO, JONIAUX, CHARLIER et HALING à Liège, DE BOCK et GEVAERT à Charleroi, ensuite vinrent GOFFIN, PIETTE, HENRIO, GOBERT, ROELANDT, les frères DEVEYDT, ERGO, JEAN OTTE, TUBIERMON.

### **Comment fut créé l'œuvre d'éducation artistique « La Musique Populaire »**

Il y a vingt neuf ans s'était formé à Bruxelles-sur-Senne un petit cénacle groupant, dans une atmosphère de saine et franche cordialité, les éléments les plus divers. A côté de musiciens, de jeunes littérateurs, d'étudiants, de peintres, de sculpteurs, on y rencontrait de bons bourgeois heureux de se détremper un peu dans ce milieu composite de la monotonie de leur vie tranquille.

Contrairement aux us bruxellois, ce groupement n'avait ni président, ni comité. En revanche, il comptait plusieurs trésoriers. Ce n'était pas, en effet, un cercle d'art seulement, mais aussi un cercle philanthropique.

Chaque fois qu'une détresse était signalée au «cénacle» toute la coterie se mettait en branle. Les musiciens organisaient un concert, les rapins et les sculpteurs une exposition, les poètes et les étudiants donnaient une soirée « artistique et littéraire », tandis que les trésoriers — les « béati possidentes » — heureux capitalistes, dirait-on aujourd'hui, y allaient de leur poche, tout simplement et surtout généreusement.

Un jour que l'organisation d'une de ces fêtes de charité avait rassemblé le cénacle au grand complet dans le local habituel de ses assises, on vit un des membres arriver porteur d'une caisse de dimensions assez respectables qu'il déposa précieusement à côté de lui.

Mouvement général de curiosité. Que contenait donc cette boîte mystérieuse ? Après s'être fait longtemps prier, le propriétaire de la caisse laissa tomber solennellement ces mots énigmatiques :

— C'est un numéro inédit pour le concert.

La confiance était incomplète. On insista pour en savoir davantage. Ouvrant alors sa boîte à surprise, le membre facétieux en tira.... un accordéon !

Un éclat de rire secoua toute l'assistance. Seul l'homme à l'accordéon resta sérieux. Quand l'hilarité de ses amis fut calmée, il jeta sur le « cénacle » un regard circulaire et sans plus se soucier des rieurs, il déploya tout large le soufflet de son instrument et commença « son numéro ».

Au bout de quelques instants, plus personne ne songea à rire. Cet « harmonica », cet accordéon, bon tout



au plus, semblait-il, à faire danser des villageois en godaille un soir de kermesse, était devenu entre les mains de l'artiste qui le maniait un instrument admirable.

Tout le cénacle écouta avec ravissement et ferveur le « morceau de concert » qui n'était autre que cette page sublime du divin Beethoven, le « Chœur des prisonniers », de FIDELIO.

Ce fut de l'enthousiasme, presque du délire. On ne comprenait pas qu'il fut possible de tirer parti à pareil point d'un instrument aussi ingrat en apparence.

Le virtuose fut ovationné. Mais là n'était pas son ambition. Il y avait longtemps qu'il caressait un vaste projet pour lequel il lui fallait le concours de tous ses amis.

En termes enflammés, avec une foi d'apôtre, il en exposa les grandes lignes au « cénacle » et lorsqu'il eut fini « La Musique populaire, œuvre d'éducation sociale » était créée.

En quoi consistait cette œuvre nouvelle ? Voici la conception hardie et originale qu'avait échafaudée son promoteur, un modeste musicien amateur (1).

L'art musical doit être popularisé, vulgarisé, non seulement par la bonne chanson, mais surtout par l'instrument. Or, l'accordéon a, dans son ensemble, une harmonie complète. Sa place est toute indiquée au foyer du travailleur, de l'artisan, pour qui il constituera plus qu'une simple distraction. Sa diffusion sera un élément puissant de moralisation parce que la musique, mise ainsi à la portée de tous, relèvera le niveau intellectuel de ceux qui l'aimeront, les préservera des vices dégradants comme l'ivrognerie, rendra leur vie de famille agréable et attrayante.

Bien plus, en même temps que l'art musical, on introduira dans les couches populaires les idées d'entr'aide et de mutualité.

Le programme était audacieux, compliqué. Voyons jusqu'à quel point il a été réalisé.

La Musique Populaire fut fondée définitivement le 18 juin 1897, sous la présidence de son créateur.

Ses membres actifs — ils n'étaient guère plus d'une dizaine au début — se mirent vaillamment à l'œuvre. Ils lancèrent des tracts, organisèrent des concerts, des cours de

---

(1) Le promoteur n'était autre que l'auteur de cet article (N. D. L. R.)

musique, recrutèrent des adhérents et des propagandistes, jetèrent un peu partout les bases de cercles accordéonistes, suivant fidèlement leur devise : Art, Mutualité, Bienfaisance.

L'idée gagna bientôt du terrain et actuellement la Musique Populaire compte 2,800 sociétés groupant près de 40,000 adhérents ! et presque tous ces groupements ont leur section mutualiste.

Tout en répandant et en développant dans le peuple le sens musical, la Musique populaire a doté notre pays d'une nouvelle industrie nationale : la fabrication des accordéons, qui occupe des milliers d'ouvriers. Car l'accordéon, s'il est répandu, s'est, aussi perfectionné, Son prix varie de 125 à 2,000 francs. Il y a des accordéons avec six octaves, trois rangées d'arpèges jouant à deux ou trois registres avec boutons pour les basses et les accords majeurs et mineurs, soit un instrument de musique complet, susceptible de vaincre toutes les difficultés musicales.

Actuellement la Musique populaire a un sous comité dans toutes les villes, ce qui lui donne une réelle puissance.

Depuis sa création, elle n'a cessé de se dévouer pour les œuvres de bienfaisance en prêtant généreusement son concours à toutes les fêtes pour lesquelles on sollicite son appui à Bruxelles, dans les faubourgs, en province, même dans le Nord de la France et à Paris.

Partout ses concerts ont obtenu le plus vif succès.

La musique populaire, fidèle à ses traditions, a fêté le XXX<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en donnant le 18 juin 1927 un grand concert.

Par une coïncidence heureuse, en même temps que le XXX<sup>e</sup> anniversaire, on put fêter par la même occasion le centenaire de l'accordéon.

L'art musical vient du peuple... Ses sources les plus fécondes ne sont-elles pas dans tous les pays ; les chansons populaires, où revit l'âme même des nations, avec leur chair et leur sang, avec leurs joies et leurs souffrances, avec leurs amours et leurs haines.

Les seuls chefs-d'œuvre sont ceux qui y puisèrent leur force et leur devront d'être immortels. Cette musique populaire, on semblait l'avoir oubliée ; soudain, on s'en est souvenu ; on la retrouve avec reconnaissance et vénération, et la musique lui devra une nouvelle jeunesse.

ARMAND LORIAUX.

*Addenda.* — Depuis que cet article a été écrit, son auteur a donné au Musée de l'armée une conférence accompagnée d'audition. Y assistaient des chefs de corps de l'armée qui manifestèrent l'intention d'introduire l'instrument dans les casernes, se souvenant d'ailleurs du réconfort moral apporté aux soldats par les accordéonistes pendant la guerre. Un délégué du Ministre des Sciences et des Arts estima de son côté qu'il serait utile d'en apprendre le manie-ment dans les écoles de musique et les œuvres des Loisirs du Travailleur. (La Rédaction).

## LES SIFFLETS EN FORME D'OISEAU.

Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de faire remarquer que les analogies de tout genre enregistrées par les folkloristes ne relèvent pas nécessairement de la dissémination d'un type primitif unique, mais qu'elles peuvent résulter de la génération spontanée, en plusieurs lieux simultanément, d'une même forme inspirée par la nécessité. Nous nous refusons à croire, par exemple, que l'archet ait son berceau seulement en Orient, quand cet accessoire apparaît déjà de très bonne heure dans le Nord-Ouest de l'Europe ; nous concluons simplement, de cette coïncidence, qu'une corde ne pouvant être ébranlée que par frottement, pincement et percussion ; que l'archet étant le dispositif le plus pratique pour frotter une corde, il est naturel que cet accessoire ait été imaginé à la fois en plusieurs lieux. Les échancrures latérales des instruments à archet, le profil courbe du chevalet dans ces mêmes instruments, tandis qu'il est droit dans les instruments à cordes pincées, la conicité du tuyau des instruments du genre hautbois, etc., etc., répondent également à des nécessités (1).

---

(1) Nous sommes tout à fait de l'avis de M. Closson quand il dit que l'existence de mêmes objets à des endroits éloignés ou des époques différentes est due à des inventions différentes. Il en est de même souvent, mais pas toujours de certaines croyances ou pratiques, de certains concepts. Cette diversité d'invention rend les problèmes plus intéressants au point de vue psychologique.

Depuis que cet article a été écrit, M. Arnold Van Gennep que nous avons rencontré à Paris nous dit avoir réuni depuis de nombreuses années des séries de ces sifflets et qu'il avait depuis longtemps l'intention de leur consacrer une étude. Comme des sifflets de ce genre ont été fabriqués en

Cette spontanéité d'invention se manifeste aussi, bien que plus rarement, dans des questions de pure forme extérieure, et notamment dans celle des sifflets en forme d'oiseau qui fait l'objet de cet article. Aucune nécessité matérielle n'oblige à tailler un sifflet en forme d'oiseau ; mais la vibration suraiguë du sifflet se rapprochant du chant de l'oiseau, il a paru naturel, à divers peuples, de donner à leurs sifflets la forme du petit chanteur dont il imite la voix. Il paraîtra intéressant, à ce sujet, de rapprocher ici quelques types empruntés pour le plupart au Musée du Conservatoire de Bruxelles.

Tout le monde connaît les petits sifflets métalliques que l'on remplit d'eau à moitié ; cette eau, déplacée par le souffle qui la traverse, variant la capacité d'air de l'appareil, d'où de brusques modifications d'intonation qui imitent assez bien le gazouillement des oiseaux. Nous n'insistons pas sur ces objets, produits manufacturés d'usage international. Notons seulement qu'ils sont souvent surmontés d'une figure d'oiseau.

Plus intéressants sont les sifflets en terre cuite.

En Belgique, les spécimens les plus caractéristiques sont les sifflets vendus à Louvain le jour de la Ste-Apolline, le 9 février, à la foire connue sous le nom de *Potjes-Kermis* (Kermesse des petits pots). En voici un (Musée du Conservatoire, n° 2360), en poterie vernie, représentant une tirelire surmontée de trois petits oiseaux.

Les sifflets en forme d'oiseau sont connus en France dans plusieurs provinces. Le Musée du Conservatoire en possède toute une série (nos 2366 à 2370, en réalité six pièces) provenant des Vosges. Ce sont de jolis objets en terre cuite blanche, la tête de l'oiseau vernie en vert. Plusieurs possèdent, outre le trou d'insufflation, une ou plusieurs ouvertures placées sur le dos de l'animal et dont l'ouverture successive produit un nombre respectif d'intonations supérieures au son fondamental ; c'est, en somme, le principe de l'ocarina. Voir par exemple le n° 3266, qui a cinq trous supplémentaires, ce qui fournit en tout six intonations différentes. Les mêmes objets se fabriquent dans les Alpes maritimes, à Vallauris (M. C., n° 3135).

---

Brabant, à Louvain jusqu'au moment de la guerre, nous publierions volontiers l'étude que M. Van Gennep voudrait également leur consacrer.

(La Rédaction)

Aux îles Baléares on façonne, sous le nom de *siurel* ou *silbato*, des sifflets en terre cuite représentant un oiseau perché sur une branche ; travail essentiellement populaire, d'une facture très grossière (M. C., nos 1998, 1999).

De la Russie, on a des sifflets-ocarinas, en forme d'oiseau très schématisée, terre cuite vernie, employés sous le nom de *swiftalka*. Ceux du Musée du Conservatoire (nos 1008 à 1010) proviennent de Ropcha (gouvernement de Pétrograd). D'autres sifflets russes, enluminés et dorés, montrent la tête d'un canard (parfois d'un bélier).

Le sifflet en forme d'oiseau est certainement aussi connu en Allemagne. Nous avons seulement rapporté de l'Eifel un spécimen de physionomie assez banale (un objet de bazar) (M. C. n° 2373).

La Chine également produit ce petit appareil construit notamment en poterie noircie, parfois muni d'un trou supplémentaire (M. C., nos 704 à 706). Ces spécimens offrent un caractère nettement folklorique, tandis qu'avec ceux du Japon, en terre recouverte d'un très beau vernis (M. C., n° 3275), on retombe dans le domaine industriel.

Les sifflets en terre cuite étaient abondamment fabriqués dans le Mexique ancien. Le Musée du Conservatoire possède, dans ce genre, une très riche série de poteries aztèques, mais il est très remarquable qu'aucun n'affecte la forme de l'oiseau. Ce sont des têtes d'hommes, de monstres, de poissons, etc.

Aux sifflets en forme d'oiseau on pourrait rattacher certains spécimens des très curieux appareils en poterie façonnés de temps immémorial au Pérou sous le nom de *silvadores*. Celui-ci consiste en deux vases communiquants dont l'un est surmonté d'une tête d'oiseau, une sorte de perroquet. On verse de l'eau dans l'un des vases. Lorsqu'on penche l'objet pour faire passer l'eau dans l'autre vase, elle produit un glou-glou qui rappelle, paraît-il, le cri de l'oiseau portraituré au-dessus de l'appareil (1).

ERNEST CLOSSON.

---

(1) Nous pourrions encore ajouter à cette nomenclature un oiseau en poterie provenant des fouilles de Kertch (Crimée), avec une ouverture carrée en saillie sur le dos, conservé au Musée du Conservatoire sous le n° 3278. Mais nous craignons fort qu'en l'espèce, Mahillon se soit trompé et qu'il s'agisse en réalité, non d'un sifflet, mais d'une lampe...

## CUIVRE GRAVÉ DU PÈLERINAGE DE CARLOO

La section de Folklore des Musées Royaux du Cinquantenaire a reçu, il y a quelque temps, de Monsieur Michiels, d'Ixelles, un cuivre ancien, fort intéressant ayant servi à imprimer une image-souvenir du pèlerinage en l'honneur de saint Job, à Carloo (Uccle-Saint-Job),

La plaque usagée et non signée, dont nous donnons ici une reproduction, mesure  $0.132 \times 0.95$  centimètres. Elle représente Job assis sur son fumier, en proie aux sarcasmes de sa femme. Derrière lui le diable tente de lasser sa patience (1). Dans le fond nous voyons une chapelle, vraisemblablement l'ancien lieu de dévotion.

Les armes de la famille Van der Noot (2) se trouvent dans l'angle supérieur, au dessus du personnage principal. Comme légende : « S. Job Patroon van Carloo bidt voor ons ».

Tout le monde connaît ce personnage biblique et sa légende et sait que, par sympathie, le peuple vient, dans diverses localités, l'invoquer contre les tumeurs et les ulcères (3).

---

(1) Un sujet similaire se retrouve sur une partie de l'ancien drapelet de pèlerinage de Wuchtenberg (Herentals), en l'honneur de N.-D. des Sept Douleurs et de Saint Job. E. VAN HEURCK, *Les drapelets de pèlerinage*, Anvers 1922, p. 203.

(2) C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que les Van der Noot devinrent seigneurs de Carloo, par suite du mariage du chef de leur lignage, Walter, Seigneur de Risoir, colonel d'un régiment d'infanterie au service de Charles-Quint, avec Catherine fille de Jean Hinckaert, Seigneur d'Ohain. A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles 1855, T, III. p. 651.

(3) A Schoonbroeck (Arendonck), où se trouve un remarquable rétable du XVI<sup>e</sup> s. représentant la vie de Job ; à Hingene ; Lohirville ; Mélen ; Mellet ; Uytkerke ; etc.

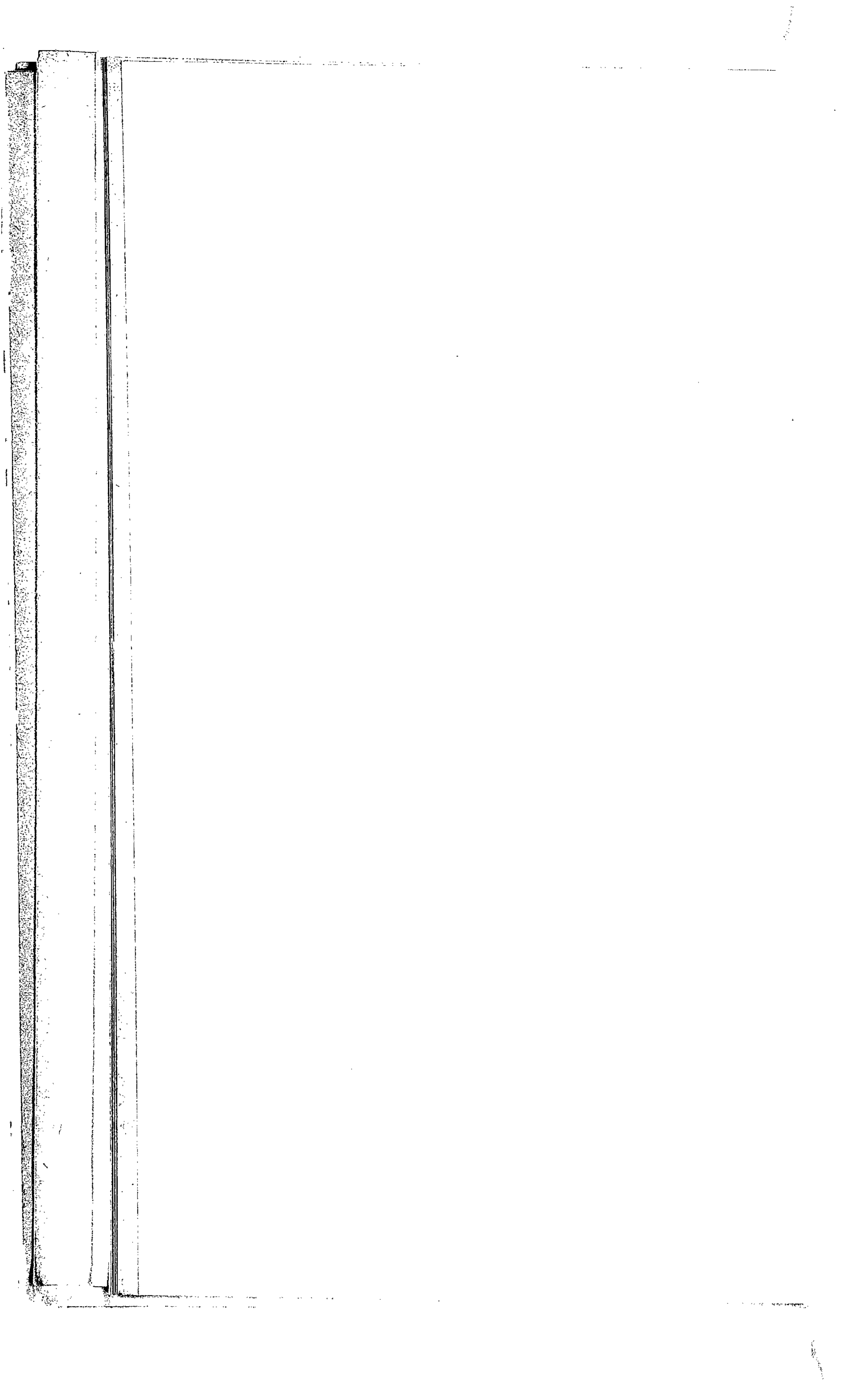
Cfr. A. DE COCK. *Volksgeneeskunde in Vlaanderen*, Gent 1891, pp. 252-254.

J. CHALON, *Fétiches, Idoles et Amulettes*. Saint-Servais, S. D. T. I. pp. 133-39 sq.



Cuivre gravé du Pèlerinage de Saint Job (Uccle)

Edition du Folklore Brabançon

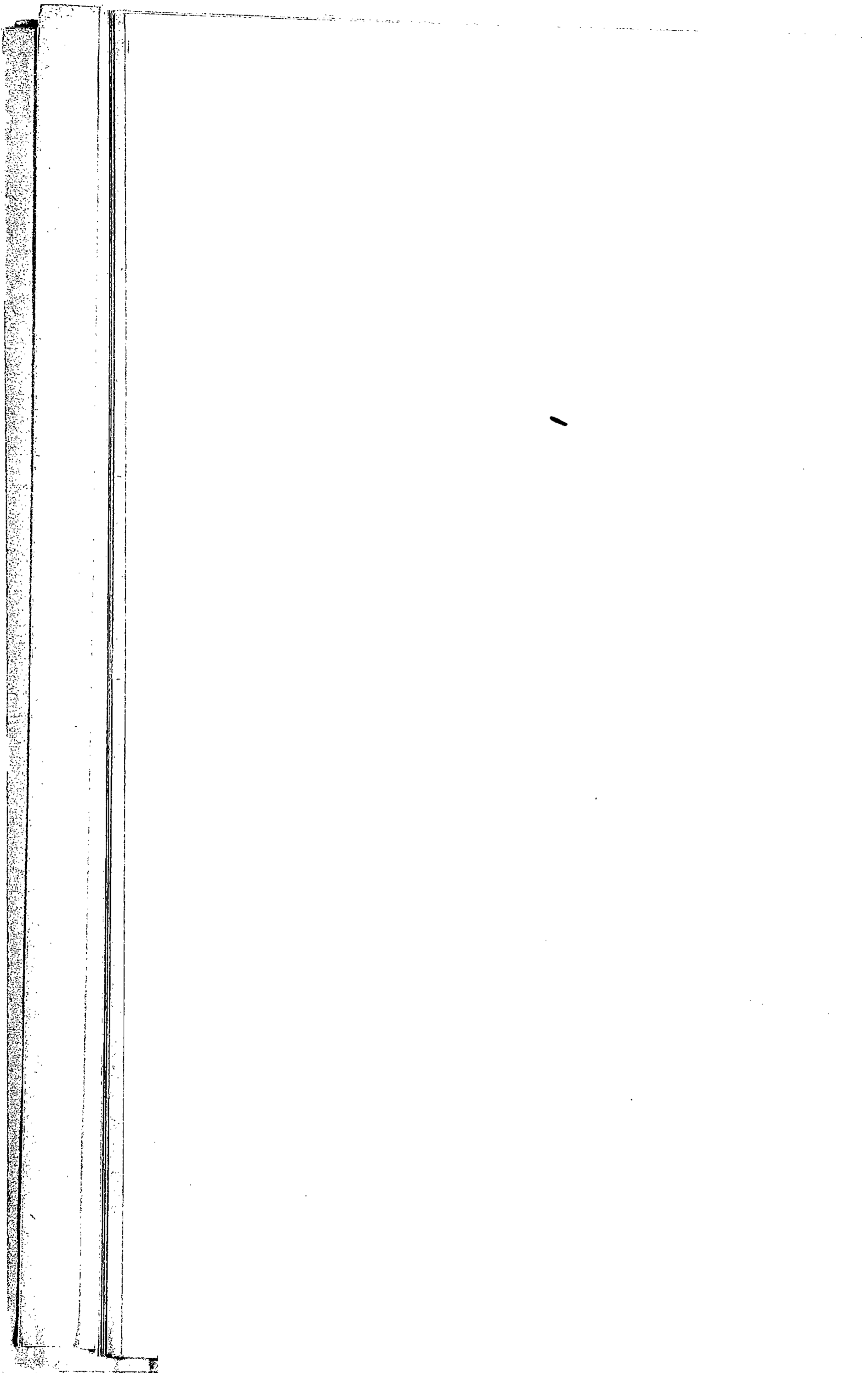






Joueur d'accordéon. (Dessin de Maurice Flament)

Edition du Folklore Brabançon.





*Al die met swaeren pijn oft smarten Wachkerkerk bij herenthalen Oratus moeder gades alreys S. Job del van verdulelic hijt  
beliden sijn of droef van herenthalen moeder en S. Job herenthalen die inden druck en troestreffel bij Jofus enghen verffraekijte*

N. D. des Sept Douleurs et S<sup>t</sup> Job d'Hérenthals près d'Anvers. Gravure de taille douce du XVII<sup>e</sup> siècle, à encadrement, non signée, sans adresse d'éditeur. (D'après un cliché de l'ouvrage : *Les Drapelets de Pèlerinage* par Emile Van Heurck, cliché prêté par l'auteur).

Le pèlerinage, fort ancien, existe encore à l'heure actuelle à Uccle (4).

Les fidèles viennent dans l'église de Carloo, où se trouve un tableau de De Crayer : la Tentation de saint Job », demander l'intercession du Saint, « patron particulier des âmes appliquées.... contre les ulcères, les plaies et les maladies tant des personnes que du bétail (5). » (Litanie)

LUCIEN CRICK

---

(4) WAUTERS op. cit. p. 665, nous dit qu'à son époque : « le dimanche du mois de mai un grand nombre d'habitants de Bruxelles et de campagnards des alentours se rendent à Carloo pour y célébrer la fête du patron de la chapelle du hameau qui est invoqué contre la mélancolie, les blessures et généralement contre toutes les maladies des hommes et des bestiaux, mais surtout contre les ulcères ».

(5) Monsieur JEAN-CH. PEETERS a eu l'amabilité de me faire parvenir une image ancienne qui se vend encore au Béguinage de Louvain. Elle représente Job injurié par sa femme, en butte aux railleries de ses amis, tandis qu'au loin, sa maison brûle. C'est une grossière gravure portant au dessous d'une prière qui l'accompagne : *Imprimi poterit Antverpiae 27 Junii 1750. J Vander Staack S. F. I. Dee L. Censor. Wort Geviert in de Coll en Par Kerck van S. Iacob.*



## Menus-Faits

*Les Vierges Noires* (1). — La plupart des vierges que l'on vénère dans les pèlerinages et pour lesquelles les populations professent une grande foi, sont des statues sculptées en bois, et ayant reçu une teinte foncée, brune ou même noire.

Telles sont : Notre-Dame de Hal, près de Bruxelles ; N.-D. de Verviers (Belgique) ; N.-D. de Fourvières au dessus de Lyon ; N.-D. de Liesse près de Laon ; N.-D. du Pilier à Chartres ; N.-D. de Roc Amadour ; N.-D. de la Délivrance, près de Caen ; N.-D. de Châtillon-sur-Seine ; N.-D. du Puy ; N.-D. de Grâce en France ; N.-D. des Ermites à Einsiedeln, dans les montagnes de Suisse ; Sainte Marie-Majeure à Rome ; N.-D. de la Garde à Bologne ; N.-D. de Lorette ; N.-D. de Krenslöchava en Pologne ; etc.

« Voir dans ce fait une application du texte des cantiques : *Nigra sum sed formosa*, (Je suis noire mais je suis belle), c'est de la pure fantaisie. D'ailleurs le mot hébreu que la Vulgate a traduit de *nigra* par *noire*, signifie aussi bien *triste*, *affligée*, ou *rousse* » (2). La Vulgate est la version latine de la bible, faite d'après les Septante et corrigée par Saint Jérôme.

L'opinion que ces statues ont été importées d'Orient par les Croisés, et qu'elles représentent la déesse Isis (celle qui déifie le mariage, la médecine et la culture du blé) de l'antique Egypte, tenant dans ses bras le dieu Horus, ne repose sur aucun fondement sérieux.

Ces statues étant la plupart très anciennes, il n'est pas étonnant que le temps y ait laissé son empreinte. De plus, certaines de ces effigies vénérées sont en bois de cèdre, lequel a la propriété de se noircir avec le temps. (3) « N'ont-elles pas pu être noircies aussi comme tant d'autres anciennes statues, par la fumée des lampes et cierges si nombreuses que les pèlerins allumaient jour et nuit en leur présence ». Je crois pour ma part que c'est une des meilleures raisons et comme l'a dit l'article précédent, il y eut aussi des statues qui ont été retirées presque intactes des flammes et qui ont conservé les traces du brasier qui les a menacées et elles sont devenues noires.

D'autres, enfin, ayant été endommagées par l'une ou l'autre des causes que nous venons de signaler, ont été ensuite recouvertes de couleur brune, pour dissimuler sous une couche uniforme les dégradations qu'elles auraient subies. Telle est le cas de la Vierge noire de Verviers (Eglise Notre-Dame). Se trouvant en plein air, avant le changement de 1692, exposée à la pluie, à la poussière et aux intempéries, elle fut naturellement peinte en brun foncé. On a même dit qu'on avait essayé de lui donner d'autres couleurs sans y parvenir, et que le lendemain la couleur foncée réapparaissait. C'est de la pure invention qui ne s'appuie sur aucun texte.

---

(1) Voir Folklore Brabançon, 5<sup>ème</sup> année, page 151, et 6<sup>ème</sup> année, page 316.

(2) Abbé F. X. Georges, Notre-Dame de Verviers, 1899. Imprimerie, L. M. Léonard, Verviers.

(3) idem.

Monsieur l'abbé Georges le cite aussi. Je crois comme d'autres — jusqu'à preuve du contraire — qu'à l'époque du changement miraculeux, cette statue était déjà de couleur foncée.

Voici nos raisons. 1° Après le changement personne n'eut osé se permettre de la peindre noire, ce que tout le monde aurait considéré comme profanation ; 2° D'ailleurs ce n'était plus nécessaire de la peindre, puisqu'on s'avisait tout d'abord — et c'était si naturel — d'abriter les vierges dans une chapelle avec des vitres.

Le changement prodigieux se fit le 18 septembre 1692 à la suite d'un tremblement de terre ; le bras droit de l'enfant Jésus s'était rapproché de sa Mère ; le bras gauche de la Vierge s'était avancé vers le milieu de la poitrine et serrait la main droite de l'enfant.

Ce fait ne fut pas approuvé par le Vatican.

A. J. MATHIEUX,  
Guide-archiviste du « Vieux Verviers ».

P. S. — J'ai appris, depuis que j'ai écrit la note ci dessus qu'à Warzée en Condroz, on a découvert cinq médailles qui ont occupé les spécialistes numismates. Elles ont été reconnues comme étant parfaitement authentiques et apportées dans la région au cours de la domination de Rome. Au surplus, le terrain, d'où on les a extraites, se trouve à proximité de la grande chaussée romaine Cologne-Bavais.

Le médaillon principal ne présente le sphynx et à l'arrière plan les pyramides et le soleil rayonnant. Au revers est dessinée l'image de la *déesse Isis* sur un trône couronné du soleil et du disque ailé Egyptien. Il faut savoir qu'au cours de la période gréco-romaine, le culte de la déesse Isis se répandit dans tout l'Empire romain. On en a retrouvé aussi des traces en Bretagne. Cette trouvaille viendrait renforcer l'opinion émise que les *vierges noires et autres* auraient été substituées à cette déesse Isis portant dans son bras le dieu Horus.

A. J. M.

*La Procession du lundi d'Hakendover.* — En vue de compléter les données et la bibliographie recueillies par M. Hendrickx sur le PELERINAGE D'HAKENDOVER et publiées dans le n° 35 du « Folklore Brabançon », je tiens à produire une référence « philosophique » de 1790, qui a échappé jusqu'à présent aux nombreux auteurs qui se sont intéressés à cet objet.

Elle est de George Forster. Fils d'un pasteur protestant de Dantzig, George Forster, qui accompagna Cook dans son second voyage autour du monde et qui promena ensuite son caractère ombrageux et ses opinions subversives dans les universités de Cassel, Vilna et Mayence, s'en alla mourir à Paris à 39 ans, en 1793.

Au printemps de 1790, il avait traversé le Brabant.

Ses lettres furent publiées en 2 tomes, à Paris, chez F. Buisson, l'an 3 (1794), sous le titre : « Voyage philosophique et pittoresque, sur les rives du Rhin, à Liège, dans la Flandre, le Brabant, la Hollande, etc. fait en 1790 par George Forster, l'un des Compagnons de Cook ; traduit de l'Allemand, avec des notes... par CHARLES POUGENS ».

La XII<sup>e</sup> lettre, écrite de Louvain, et racontant le trajet de Liège à Louvain par Saint-Trond et Tirlemont, mentionne (p. 336/7) :

« Durant la route (de Saint-Trond à Tirlemont), il survint dans la diligence une femme qui nous dit être l'aubergiste d'un village voisin.

« Comme tout le monde dormait, excepté moi, elle se mit à m'entretenir, « sans se faire prier, d'une fameuse procession que l'on a coutume de « faire tous les ans vers le temps de Pâques, et dont revenoit alors un « grand nombre de personnes. Plus de mille pèlerins à pied, me dit-elle, « et plusieurs centaines d'hommes à cheval entrent dans un champ et « écrasent ce qui s'y trouve de grains déjà levés. Mais, ajouta cette bonne « femme, il est bien sûr que la foi du propriétaire est richement récom- « pensée : car son champ lui rapporte toujours, cette année là, une moisson « plus abondante qu'à l'ordinaire. Un paysan incrédule qui refusa de « recevoir la procession, en fut bien puni. La main de Dieu s'appesantit « sur lui, et son champ ne lui produisit rien. Je conçois, dis-je, que le « trépignement ne doit causer aucun dommage à la jeune semence. Cette « femme ouvrit de grands yeux et me regarda d'une manière très signifi- « cative : *oui*, me répondit-elle ; *car sans doute la puissance de Dieu est « grande*. Je la compris et gardai le silence »... E. DE BRUYN.

*La chapelle d'Impde (Cappelle-au-Bois) (1).* — Cette chapelle qui était si menacée il y a trois ans, non pas de la ruine, mais de l'humidité, grâce à une collecte faite par les soins de la Fabrique d'Eglise de Wolverthem a été réparée. Les corniches, toitures, murs et trottoirs extérieurs, porte d'entrée ont été restaurés et surtout on a pu faire remettre en plomb les beaux vitraux (mise en plomb) des fenêtres nord.

De plus la chapelle a été nettoyée complètement et actuellement les murs humides sont découpés afin de les sécher et enduire de ciment hydrofuge.

La sacristie a été repavée et restaurée également.

Aucun dégât n'a été fait à l'ameublement de la chapelle.

Le vitrail de la rosace au dessus de l'autel, détruit depuis de nombreuses années, a été reconstitué.

Naturellement quelques travaux de détail restent à faire, mais il manque de l'argent et le curé de Wolverthem serait heureux de recevoir des dons pour pouvoir achever, non pas la restauration, mais continuer à entretenir en bon état cette belle chapelle. VELDEMAN

*Ozios ! Ozios !* — Dans le N° 26 (octobre 1925) du « Folklore Brabançon », M. Jean Gessler a bien voulu s'intéresser à notre modeste essai d'interprétation du vocable « ozios », et lui consacrer quelques lignes on ne peut plus intéressantes.

L'opinion émise par ce chercheur érudit nous paraît être la bonne et nous le remercions bien sincèrement d'avoir résolu ainsi ce petit problème.

Toutefois, qu'il nous permette de relever une légère erreur bibliographique.

« Jean Wier n'était certes pas un auteur populaire, dit M. Gessler, p. 62, *ses œuvres ne furent jamais traduites en français ni en flamand* ».

Que Jean Wier n'ait pas été populaire, c'est exact... pour Bruxelles, tout au moins !

Il ne devait cependant pas en être de même à Paris, puisque, au XVI<sup>e</sup> siècle déjà, et en 13 années seulement (de 1567 à 1579) on vit sortir de son livre trois éditions en français.

---

(1) v. *Folklore Brabançon*, 5<sup>e</sup> année, p. 207.

Dans la notice figurant au bas de la page 84 du N° 14 du « Folklore Brabançon » (édition française), nous en signalions déjà une. Nous y disions en effet : « On lui doit cinq livres des prestiges des démons, traduits en français sous ce titre « Cinq livres de l'imposture et tromperies des diables, des enchantements et sorcelleries, pris du latin de Jean Wier, médecin du duc de Clèves et faits françois par Jacques Grévin, de Clermont - Paris - in-8° - 1569 ». Un exemplaire de cette édition était catalogué 180 francs, avant la guerre, dans le Répertoire des Livres de la Maison Dorbon de Paris.

Ce volume n'est, du reste, qu'une réédition de l'ouvrage paru sous le même titre en 1567.

En 1579, l'ouvrage reparaisait, plus complet, sous un titre nouveau : « Histoire, disputes, et discours des illusions et impostures des diables, etc. » Le tout compris en six livres par J. Wier (trad. du latin par Jac. Grévin) avec deux dialogues de Th. Erastus, touchant le pouvoir des sorcières. Pour Jacques Chouet - 1579 - in-8° - (Brunet - 1820 - Tome III, p. 595).

Le catalogue de juillet 1925 « Le Bibliophile ès sciences psychiques » en signalait un exemplaire au prix de 250 francs. Une notice ajoutait : « Rare — Cette édition de Genève est la seule complète, les autres ne contiennent pas la moitié du texte ni les deux dialogues de Th. Erastus qui paraissent ici pour la première fois en français ».

Ajoutons, pour être complet, que cette dernière édition a été reprise, en 1885, par Delahaye de Paris - 2 vol. in-8°, sous le titre de : « Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables, des magiciens infâmes-sorciers et emprisonneurs, des ensorcelez et démoniaques et de la guérison d'iceux ; item de la punition que méritent les magiciens, les empoisonneurs et les sorcières. Le tout compris en six livres, deux dialogues touchant le pouvoir des secrets et de la peine qu'elles méritent, par Thomas Erastus.

Cette édition se rencontre encore assez souvent dans les catalogues parisiens et, en décembre 1925, nous en avons vu passer un exemplaire au prix de 30 francs.

Pour ce qui concerne les traductions flamandes, nous n'en dirons mot, ne possédant pas de documentation bibliographique flamande. (1)

Quoi qu'il en soit, l'interprétation donnée par M. Gessler reste toujours debout et notre but, en publiant la présente, était surtout de faire connaître l'existence d'éditions en langue française d'un ouvrage de nature à intéresser les folkloristes.

R. CORNETTE.

*Portes du diable.* — Il existe en Angleterre des églises qui ont une « porte du diable » du côté nord. Elle se trouve près des fonds baptismaux et parfois on l'ouvre au baptême pour que l'ennemi puisse fuir par là.

Pourrait-on citer quelque coutume semblable dans le Brabant ?

POL HERMANT

---

(1) Signalons encore qu'à l'article consacré au poète dramatique et médecin français Grévin Jacques, dans le Tome 8 du Grand Dictionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle (Larousse) on y lit : « Comme médecin, Jacques Grévin a publié les ouvrages suivants.... traduction d'un livre écrit en latin par Jean Wier : De l'imposture et tromperies des diables, enchantements et sorcelleries ».



*Exorcisations.* — Sur un carnet non daté, une de mes tantes, feu M<sup>lle</sup> C. Cordier de Roucourt, a écrit : « à Morzine — je crois que c'est en France — il y a des possédés. Celui qui raconte la chose en a vu 100 dans l'église ».

D'après les textes que contient ce carnet, il semble que cette annotation résulte de la lecture de *l'Année Scientifique* publiée par Louis Figuier.

Ne pourrait-on me donner des précisions à ce sujet et me faire connaître quelques dates, les plus rapprochées de notre époque, auxquelles des exorcisations auraient été pratiquées en Brabant ?

E. DE M.

*Le Bon Vendredi.* — A la lecture très intéressante de l'article « Menus faits » du N<sup>o</sup> 30 de votre Revue, votre correspondant pourrait signaler que les cultivateurs de Beauvechain assurent que le seul moyen d'avoir de beaux oignons est de les semer le bon vendredi (vendredi saint) et que pour guérir les convulsions il faut appliquer d'urgence sur la poitrine de l'enfant les quatre pattes d'une rasante tuée dans le courant de l'année. (la rasante n'est simplement que la taupe) Ce remède, paraît-il, est radical. Ne trouvez-vous pas que les médecins sont des monstres de laisser mourir tant d'enfants chaque année alors que le remède pour les sauver est si simple. Qui n'a pas une taupe dans son jardin ?

ALPH. VAN MONS

*La Coccinelle.* — Elle est nommée ici : « catheimette, plus rarement : « Bête du Bon Dieu ». Lorsque des enfants, des filles surtout, la saisissent, ils la mettent au bout d'un doigt, l'index, et la laissent s'envoler en prenant bien soin d'observer la direction du vol, car c'est de « ce côté, disent-ils, qu'ils se marieront.

BOURGUIGNON E. (Instituteur, Corbais)

*Vieux usages louvanistes.* — Dans le bulletin N<sup>o</sup> 35, Monsieur Depester signale une coutume enfantine existant à Gammerage le jour de la fête des apôtres S<sup>t</sup> Pierre et S<sup>t</sup> Paul.

Une coutume analogue a existé à Louvain. On sait que S<sup>t</sup> Pierre est le patron de la ville et que les habitants sont connus sous le sobriquet de Peetermannen.

Il y a quelque cinquante ans encore, le 29 juin, on faisait à Louvain ce qu'on appelait « de S<sup>t</sup> Pieterskroon spannen ».

Une couronne formée au moyen d'un cerceau entouré de guirlandes et de fleurs était tendue en travers de la rue, dans les quartiers populaires, en face de l'estaminet le plus achalandé. Le brasseur, fournisseur habituel de l'estaminet, y donnait un tonneau de bière, probablement de la « Peeterman », pour régaler les clients réguliers de la maison. Le soir, il y avait des réjouissances publiques et on dansait à la rue, sous la couronne.

\* \* \*

Une autre coutume dont les vieux louvanistes se souviennent encore avec satisfaction, et qui est abandonnée aujourd'hui, c'était la fête de

S<sup>t</sup> Grégoire, qui avait lieu le second jeudi après Pâques. C'était originairement la fête des dentellières. Dans différents quartiers de la ville, il existait anciennement des écoles de dentellières sous la direction de religieuses ou de laïques.

Le jour indiqué, la jeune fille qui sortait la première du cours, était conduite solennellement à l'église paroissiale, un cierge à la main. Après la cérémonie religieuse, la lauréate était reconduite en triomphe chez elle aux acclamations de la foule qui manifestait ses applaudissements au cri de « Vivat primus hé ! »

Après le diner, on faisait par chars à bancs, appelés ici « Jan Plezier » la tournée de trois estaminets, l'un surnommé « le Diable » situé aux confins de Corbeek-loo, l'autre dénommé « la maison d'Argile, situé à la porte de Diest, sur le territoire de Kessel-loo, et le troisième « la Bergère » se trouvant, rue de Tirlemont, en ville.

Après la suppression des écoles de dentellières, la fête de S<sup>t</sup> Grégoire resta longtemps en vogue, mais sans son cachet original. Je me souviens, étant jeune, m'être rendu souvent au café du Diable, le jeudi de la S<sup>t</sup> Grégoire. On pouvait s'y délecter ce jour-là d'un succulent plat de « Rijstpap ». Actuellement cette fête est tombée dans l'oubli.

La chanson que voici était de mode lors de la tournée de l'après-midi.



Wij liggen onder 't vat,  
Wij drinken ons zoo zat,                                 bis.  
En vivat S<sup>t</sup> Gregoorkens op nen donderdag.  
't Eerste naar den Duivel  
en dan naar 't Leemenhuis  
Zoo naar 't Herderinneke  
En dan naar huis.

JOS. DE CLERCK

*Le coin des suicidés.* — En Ecosse le côté nord du cimetière était anciennement réservé aux assassins et à ceux qui s'étaient suicidés. A Seaford dans le Sussex, le côté septentrional du cimetière est dévolu à ceux qui se sont suicidés et aux cadavres apportés par la mer.

Le poète Wordsworth mentionne cette coutume.

Existe-elle dans le Brabant ?

POL HERMANT

*Pot de vin.* — La date indiquée dans le document signalé par M<sup>r</sup> Brunard (1), remonte à une époque où les traditions féodales faisaient encore loi et usage en matière de transactions, de marchés et de baux ruraux. Il était rare qu'un Contrat ne stipulât point l'obligation de redevances en nature. Mais, alors que le froment, le beurre, la bière servaient de bases à l'évaluation du prix d'un fermage ou d'une denrée, le *vin* intervenait pour fixer un pourboire, une gratification et en général tout ce qui se payait en sus d'un marché. On disait le *vin du valet*, le *vin du marché*. Il y avait aussi le *Vin du Clerc* : présent que le plaideur offrait au secrétaire du tribunal. Le *Vin du Curé* : présent, que l'on faisait au curé pour le baptême d'un enfant. Le *droit de vin* était le droit dû au Seigneur, outre les droits ordinaires et qui ne pouvait s'élever à moins de 16 pintes de vin. Enfin le *droit des vins et ventes*, droit supplémentaire que payait au Seigneur celui qui achetait.

Dans le document de M<sup>r</sup> Brunard le Pot de vin est très probablement la gratification, la commission versée à l'intermédiaire, au Régisseur Coudray. De même qu'on évaluait le montant d'un fermage en autant de kg. de beurre, de sacs de froment, de tonnes de bière ou de boisseaux, de pommes de terre, de même calculait-on le montant d'une gratification par autant de Pots de vin.

La lecture attentive du document de M<sup>r</sup> Brunard établit qu'il y avait deux quittances : une pour le bail, une autre pour le pot de vin.

L. TREFOIS

*Le mariage sous la poïence.* — Voici une note de nature à compléter l'abondante documentation de M. Jean Gessler (2).

Ainsi que notre confrère le signale, s'il était d'usage de gracier tout criminel qu'une fille venait réclamer au bourreau en vue d'un légitime mariage, il ne faut pas en conclure que cette règle était d'application absolue. Il arrivait parfois que la grâce était refusée.

Tel a été le cas pour Philippe Jacques Marler, qui, en 1616, fut condamné à être pendu et étranglé pour avoir volé un chapelet de valeur, des pierres précieuses et diverses argenteries dans la trésorerie de la collégiale de Walcourt.

D'un document se trouvant aux Archives de l'Etat à Namur (Fonds du Chapitre N. D. de Walcourt, Liasse n<sup>o</sup> 3), nous extrayons ce qui suit :

« Or, advint qu'estant menez au supplice et deux pieds sur l'eschelle, il fut mis en avant que quelques filles se presentolent pour le rachester comme iadis s'at praticqué et l'espouser, qui estoit deux sœurs ausquels il avoit donnez le chapelet de coral et après beaucoup d'instance, tant par les ecclésiastiques que séculiers, enfin Monsieur de Waha, Bailly du lieu et officier du Roy, se laissa conseiller et permy qu'au moyen d'ung respondant de la personne dud<sup>t</sup> prisonnier condamnez, il permis qu'on le remeneroit à la ville où il seroit gardez par les respondant jusque a ce qu'on auroit estez a Bruxelles au conseil du roy, savoir si cela se pol-droit faire.... Enfin, celui qui agissait pour luy en Bruxelles, ayant eu pour

(1) V. Folklore Brabançon, VI<sup>e</sup> p. 351.

(2) V. Folklore Brabançon, 7<sup>e</sup> année, p. 115.

apostile ung nihil et une advertance avec reprimande au Bailly de faire justice, enfin, il fut menez une seconde fois au mesme lieu, ou il fut pendu et estranglé, le vendredy devant la Penthecoste sans avoir peu obtenir le benefice d'estre ensepulturé en terre sainte, et encore que l'on auroit tasché de luy faire avoir, tant par prières que furtivement, il est demorez où il at estez exéquutez, la chesne au col attaché au gibbet renversé et le corps enterrez l'an 1616, sur le chemin de Walcourt à Fontenelle ».

JULES VANDEREUSE

*Les cloches de Saint-Médard.* — Saint Médard, Médau en wallon, est invoqué à Jodoigne.

Dans la région est du Brabant wallon on dit aux enfants qui pleurnichent ou font la grimace : « Si la cloche de Saint Médard venait à sonner vous resteriez tels que vous êtes.

Cette menace frappe l'imagination et fait cesser souvent grimaces et pleurs... à moins que les délinquants ne soient trop têtus. (Dans d'autres régions du pays on dit la même chose des cloches de Rome).

E. BOURGUIGNON

*Formulettes d'enfants.* — Vers 1870, notre grand' mère, Eugénie David, épouse du Lieutenant-Général van Casteel, née à Tournai en 1796, nous récitait cette formule en indiquant successivement sur le bout de tous les doigts, en commençant par le pouce : 1. *Petit Poucet* ; 2. *père Laridet* ; 3. *long Guy* ; 4. *malappris* ; 5. *petit doigt du Paradis*.

Notre gouvernante, née à Dublin, et élevée à Birmingham, employait, elle, cette formule :

1. *This one goes to the market* ; 2. *this one stays at home* ; 3. *this one is very ill* ; 4. *this one has nothing to do* ; 5. *one and this one says : quick*.

Il est intéressant de rapprocher la première formule de celle citée *Folklore Brabançon* 3<sup>e</sup> an. p. 166 et la seconde de celle citée 4<sup>e</sup> an. p. 38.

GERMAINE DE BRABANDÈRE

*Pour plaisanter les enfants* (1). — Vers 1870, on disait à Bruxelles aux enfants, que tout mensonge provoquait l'apparition d'une tache blanche sur les ongles de leurs doigts.

GERMAINE DE BRABANDÈRE

*Les bistoques*, (*Folklore Brabançon* V. 150. VI, 363). — A Soignies, lorsqu'on fêtait quelqu'un, en lui offrant soit un cadeau, soit un simple bouquet, on disait en plaisantant :

Dji vo stoque  
Et vo rabistoque ;  
Si vo n'ermouye nie  
Vo n'erer pu rie.

---

(1) V. *Folklore Brabançon*, 3<sup>e</sup> an. p. 166.

Traduction littéraire :

Je vous mets debout  
Et vous remets debout,  
Si vous n'arrosez pas  
Vous n'aurez plus rien.

AMÉ DEMEULDRE

*Jeu de mots wallons :*

D'Je vo bestoque, d'je vo rastoque  
Tené vo bé  
Vo n'chairo né

Je vous fête, je vous soutiens  
Tenez vous bien  
Vous ne tomberez pas

E. BOURGUIGNON

*Mots wallons caractéristiques :*

astiquer : consolider, consolider un mur en ruines.

aller astiquer : aller contre quelque chose.

bestiquer : fêter, congratuler. (v. ce que nous avons dit déjà de *bistiquer*).

*Balayer hors du béguinage.* — Baron de Reiffenberg, in *Mémoires du Comte de Mérode d'Oignies avec une introduction et des notes 1665.* Mons, Em. Hoyois, 1840, note 9 page 6.

« Il n'était guère de ville en Belgique, qui n'eussent un ou plusieurs béguinages et il en existe encore. Ce sont de petites villes séparées où chaque béguine a sa demeure. Ces filles ne font de vœux absolus et peuvent se marier. A Louvain, c'est une coutume, que lorsqu'une béguine prend un mari, ses compagnes la *balayent* littéralement hors du béguinage »

Copie textuelle, y compris le soulignage du mot « balayent ».

DE. BR.

*Hij pist tegen de maan* (il pisse contre la lune, v. Folklore Brabançon, VII<sup>e</sup> p, 58). — Vieux proverbe flamand, variant de « 't is al tegen de maan gepist » c'est-à-dire « tout cela est fait en vain ; l'effort est vain, stérile ; c'est du temps perdu ». Ce proverbe est encore d'un usage courant. On le trouve, traité de la même manière, dans un tableau de proverbes, de Breughel, Musée d'Anvers, et dans une belle planche en taille-douce de Louis Fruytiers que je possède dans ma collection.

EMILE H. VAN HEURCK

*Signification d'une vieille expression Louvaniste :* « *Hij is naar de vaantjes* » traduction : il est aux petits drapeaux ». — Lorsqu'un malade est à toute extrémité et qu'il n'y a plus d'espoir de le sauver on dit parfois à Louvain : « *Hij is naar de vaantjes* ». Cela se dit encore par des spectateurs d'une partie de cartes, lorsqu'une partie engagée semble perdue. « *Zij zijn naar de vaantjes* » dit-on.

J'ai trouvé la signification de cette expression dans le septième volume de « *Wekelijks nieuws uit Loven* » année 1776, page 362. L'auteur parlant de la rue de Tirlemont, dénommée anciennement « *Hoel-straete* » dit que d'aucuns font venir le mot Hoel, du vieux mot neerlandais « *Hoelen* » qui signifiait « *worgen* », étrangler ; et la rue s'appelait ainsi parce qu'elle conduisait aux champs où se trouvaient les gibets, dont certains à gauche de la route de Tirlemont, et d'autres à droite derrière la maison dénommée

« de Pape-Muts », et au « Mol » où le grand gibet était dressé. Ce grand gibet reposait sur quatre poteaux surmontés de drapelets. On disait donc d'un criminel qui devait être pendu : « Hij is naar de vaantjes », et de là l'expression a été adaptée à toute situation qui semble perdue.

Je suis parvenu à savoir qu'à droite de la Chaussée de Tirlemont, à la hauteur de la propriété de M. le Baron Ernst de Brunswyck, il existe une briqueterie à un endroit appelé « Vier vaantjesput ». Il y a tout lieu de croire que c'est là l'emplacement où se trouvait le grand gibet, dont parle Staes, auteur du « Wekelijks nieuws ».

JOSEPH DE CLERCK

*Mariage de Louvain?* — En 1568, Christophe Plantin imprimait, à Anvers, un petit volume de 143 p., petit in-8, intitulé : « *Proverbes anciens Flamengs et François, correspondans de sentence les uns aux autres. Colligés et ordonnés par M. François Goedthals* ».

Cet ouvrage, devenu fort rare, contient un grand nombre de dictons flamands et français très curieux et peu connus. « Malheureusement l'auteur (ainsi que l'écrit G. Duplessis, auquel nous devons la « *Bibliographie parémiologique* » - Paris - Potier - 1847, p. 375) malheureusement l'auteur, dit-il, en recueillant ces formules proverbiales... au lieu de joindre aux proverbes flamands une version littérale qui en eût fait connaître exactement la forme, s'est contenté de les rendre par des proverbes français équivalents, ce qui diminue beaucoup l'importance philologique et historique d'un recueil qu'on voudrait trouver plus parfait et par conséquent plus utile ».

Le Roux de Lincy, qui compulsait nombre de recueils parémiologiques pour la confection de son « *livre des proverbes français* » (Paris - Paulin - 1842) utilisa l'ouvrage précité et y cueillit quelques proverbes qu'il inséra dans son ouvrage.

L'un de ces proverbes, ou, plus exactement, l'une de ces locutions proverbiales, est de nature à intéresser tout particulièrement le service des recherches historiques et folkloriques du Brabant. On le trouve Tome I, p. 195 : *Mariage de Louvain?*

Ainsi qu'on peut le constater, les commentaires se résument en un ?, ce qui signifie que le sens complet de cette locution proverbiale a échappé à Leroux de Lincy, celle-ci étant fort ancienne et appartenant à une société qui n'est plus.

Le savant Quitard ne signale pas cette locution dans les trois curieux et volumineux ouvrages qu'il a consacrés aux proverbes. Connais-sait-il l'expression ou en ignorait-il seulement le sens ?

C'est en vain, également, que nous avons consulté nombre de dictionnaires, d'études sur les proverbes, d'ouvrages traitant du mariage. Rien...!

Nous entreprîmes alors la lecture du « *Roman des proverbes en action* » recueil de 6.500 proverbes par Demarteau Servais, avec lettre-préface de Emile de Laveleye, professeur à l'Université de Liège - Paris - Perrin - 2 vol. s. d.

Ainsi que le titre l'indique, l'auteur s'est servi de proverbes pour écrire son roman.

Notre peine n'a pas été inutile. En effet, aux pages 166 et 167 du Tome I, nous y trouvons :

« ...Dans notre monde, Diable ! il y a fort lien en mariage ! et là où la chèvre est liée, il faut qu'elle broute. Aussi j' (l'oncle Sior, vieil avare) entends que mes nièces procèdent avec circonspection, pour se placer toutes en riche pâturage. Je veux qu'elles contractent des *Mariages de Louvain*, c'est-à-dire de ces unions où l'on ne perd pas de vue le côté pratique, la nécessité de la juxtaposition des dots... ! »

Quelqu'un connaîtrait-il l'origine de cette expression et pourrait-il nous dire où Demarteau en a trouvé le sens reproduit ci-dessus ?

R. CORNETTE.

*Question.* — Un abonné nous demande si on ne pourrait lui dire : où se trouve le registre du premier roi d'armes Beydaels contenant l'enregistrement des armoiries à la Chambre Héraldique pendant l'année 1788 ?

*Le cloître et l'église de Nivelles.* — « Le Folklore Brabançon » a donné sous ce titre dans son numéro d'Avril 1924 des extraits d'une causerie faite par M. Daniel Francken, au cours d'une visite à l'Exposition de Nivelles, de l'Association des Anciens Elèves des Ecoles Industrielles du Grand Bruxelles

Nous nous permettons de relever quelques petites erreurs qui se sont glissées dans le texte de cette causerie, et d'y ajouter quelques détails peut-être ignorés de M. Francken, mais intéressants au point de vue de l'histoire architecturale de la Collégiale Sainte-Gertrude.

M. Francken parle de « l'ancien portail » donnant sur un magasin d'accessoires, dénommé, en raison du sujet des sculptures qui l'ornent, « Portail de Samson ». Bien que ce portail soit le seul dont les traces restent visibles à l'extérieur de l'édifice, il en existe un autre, condamné lui aussi, à gauche du portail actuel. Ce porche, dont le linteau porte l'image, en bas-relief, de Saint-Michel — premier patron de la ville — date de la même époque, XI<sup>e</sup> siècle. S'il est moins riche en sculptures, si ses colonnes présentent des fûts simples, notamment, il possède des chapiteaux infiniment plus remarquables, couverts d'une ornementation byzantine très pure.

D'autre part, M. Francken fait dater la grosse tour et la façade principale de l'église, du XV<sup>e</sup> siècle.

En réalité, l'avant-corps tout entier est du XI<sup>e</sup> siècle. Seule, la partie supérieure de la tour centrale a été démolie et reconstruite en pierre bleue, au XVII<sup>e</sup> siècle, exactement en 1641 et les années suivantes. C'est précisément à cette époque que fut supprimée l'abside romane occidentale, à l'emplacement de laquelle fut érigé, en 1662, le porche renaissance qui se substitua aux deux porches primitifs, de Samson et de Saint-Michel.

Les tours « Madame » et de « Jean de Nivelles » ont dû être restaurées en leur partie supérieure à la suite de l'incendie de 1859. La première, du reste, avant cette date, possédait deux étages de moins qu'aujourd'hui.

Quant au revêtement de l'avant-corps et des tourelles — en pierre des Ecaussinnes à gauche, en pierre de Gobertange à droite — revêtement dont la couleur détonne assurément, et de façon très désagréable, dans l'ensemble de l'édifice, il date, lui aussi, non du XV<sup>e</sup> siècle, mais des « restaurations » du milieu du XIX<sup>e</sup>.

PAUL COLLET

*Le tunnel de Cumplich.* — Voici ce que dit « Le Guide indispensable du voyageur sur les Chemins de fer de la Belgique » ouvrage édité à Bruxelles en 1840 au sujet du tunnel existant en ce temps-là entre Vertryck et Cumplich :

« Vertryck est une petite commune du district de Louvain, peuplée d'environ 500 habitants et qui ne présente aucun intérêt. Le convoi ne s'y est arrêté qu'un instant ; le chemin s'enfonce, les talus s'élèvent de chaque côté et nous arrivons au tunnel de Cumplich, galerie souterraine (1) de près d'un kilomètre de longueur, dans laquelle, comme on l'a dit avec beaucoup de justesse, le convoi pénètre comme une épée dans un fourreau.

Nous voici dans une obscurité profonde ; le train roule avec un bruit épouvantable ; de temps en temps quelques charbons enflammés, tombant du foyer, rendent en quelque sorte les ténèbres visibles, et à la lueur de ces clartés fugitives, on aperçoit en frémissant que le train court tout près des parois du Souterrain, contre lesquelles serait broyé l'imprudent qui oserait se pencher hors des voitures, mais trois minutes se sont écoulées et le tunnel est franchi ».

Je pense que cette description est intéressante au point de vue folklore géographique. GALOPIN.

*Médecine populaire.* — Je connais une famille de petits paysans flamands, originaire de Cappelle-au-bois, et qui emploie divers remèdes folkloriques, entre autres, celui-ci : pour un violent mal de tête : un bain de pieds d'eau chaude et de bouse de vache mélangées.

Autre remède : pour un mal d'estomac des enfants, appelé « het zuur », de la pulpe de pommes de terre crue et râpée. Cette même famille emploie encore des onguents fabriqués par une femme de la campagne pour différents maux : l'application de ces onguents doit être accompagnée d'un pèlerinage effectué à jeun, avec indication précise du nombre de fois qu'il faut tourner autour d'une statue de Saint.

Les femmes qui fabriquent ces onguents ont peur de se faire connaître et le vente de ces remèdes se fait dans le mystère.

Je tiens ces détails de ma jeune servante qui me raconte très gravement que son frère a été guéri ainsi d'une maladie d'yeux après application d'onguent accompagnée d'un pèlerinage à Saint Corneille, effectué dans les conditions susmentionnées.

Quant au remède de la chaussette appliquée en cas de mal de gorge, il n'est femme de Flandre qui ne le connaisse : souvent dans mon enfance, je l'ai employé d'après les dires de servantes : son application est générale en pays flamand.

M. DESCAMPS-LABRIQUE

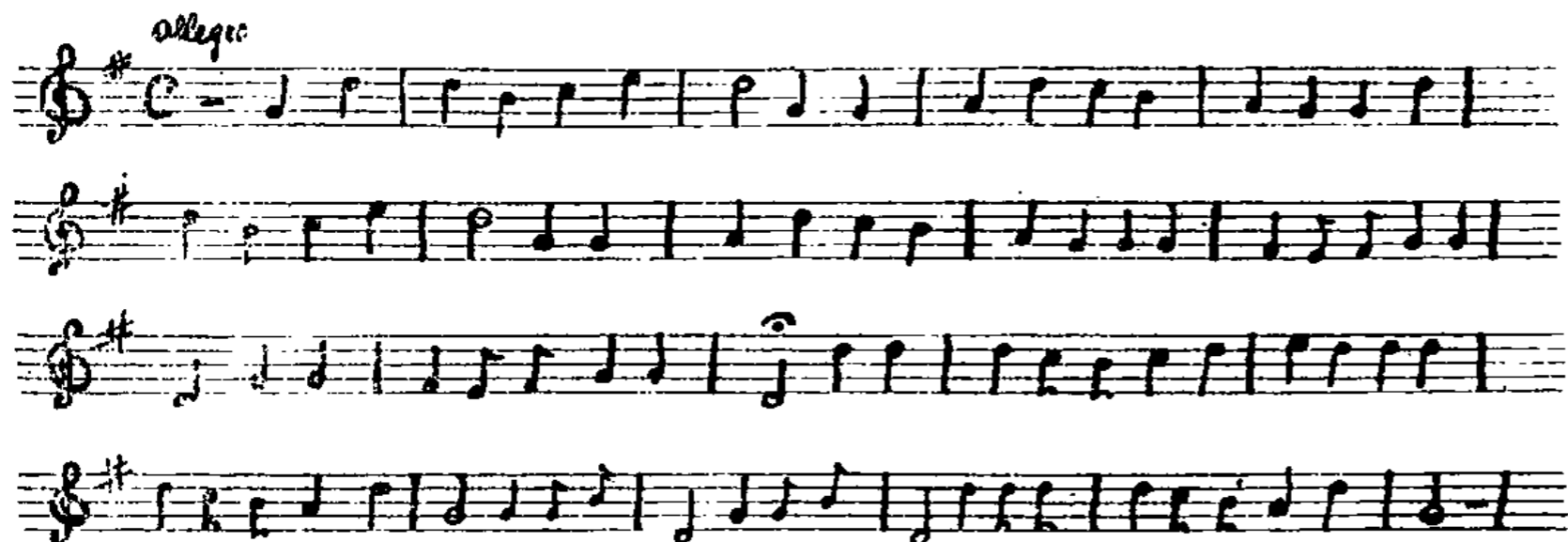
« *Bonjour mon ami Vincent* ». — Je viens de découvrir dans un recueil intitulé « Chants et Chansons populaires de France » édité en 1848, la chanson sur la musique de laquelle ont été adaptées les paroles de la chanson wallonne « *des vis tchapias* » annotée par M. Mortier dans le bulletin n° 18 du mois de juin 1924.

---

(1) Le tunnel a 900 m. de longueur sur 3 m. 98 de largeur, la voûte a 5 m. 50 cm. de haut. Quatre puits d'aérage de 2 m. de diamètre s'élèvent de 5 m. au-dessus du sol.



Elle a pour titre : « *Bonjour mon ami Vincent* ».



Desaugiers en a introduit l'air dans sa parodie sur l'opéra « *La Vestale* » de Spontini, C'est là que je l'ai trouvé.

Cette chanson ancienne pourrait avoir été introduite chez nous par les soldats de la République ou de Napoléon.

VANDERSEYPEN.

*Vieille chanson.* — Dans son bel article sur le tissage, M. Pellegrim nous signale plusieurs anciennes chansons de tisserands. Voici quelques couplets à ajouter à ceux qu'il donne p. 225 (v. Folklore Brabançon, 6<sup>e</sup> année). (1)

Passant près d'une ferme où la fermière berçait,  
Et dans son joli chant disait,  
Dodo, dodo Kikin, Kikin, dodo Ninette,  
Et moi je croyais qu'elle disait,  
Cassez-lui les os, les petits, les gros,  
Et moi je m'enfuis, fuis,  
Et moi je m'enfuyais.

Passant près d'un grand champ où les faucheurs fauchaient  
Et dans leur joli chant disaient,  
Ah ! quelle chaleur ah quelle chaleur,  
Et moi je croyais qu'ils disaient,  
Voilà le voleur, voilà le voleur,  
Et moi je...

Passant près d'un moulin où le moulin moulait,  
Et dans son joli chant disait,  
Tic-tac, tic-tac,  
Et moi je croyais qu'il disait,  
Mettez-le dans le sac, mettez-le dans le sac.  
Et moi.....

HERDIES.

---

(1) Dans *Chansons populaires des Provinces Belges*, E. Closson a donné la musique de cette chanson avec des références bibliographiques.

(N. D. L. R.)

## Une enquête sur le mariage.

Le gouvernement japonais nous informe qu'il organise en 1928 à Tokio une exposition consacrée au mariage dans les différents pays, coutumes et rites. Il nous prie de bien vouloir réunir en Belgique les éléments d'une section belge ou une documentation relative au mariage. Nous lui avons promis notre concours.

M. Ishikawa, professeur à l'Université Impériale de Tokio, président de la Kokumon Kekkon Hodo Kwai (association pour favoriser le mariage), nous prie de bien vouloir réunir des renseignements, objets, photographies, concernant les points ci-dessous :

1<sup>o</sup> Photos, dessins, tableaux de cérémonies de mariage, d'habits de noces, fiançailles, noces d'argent, d'or, de diamant, etc,

2<sup>o</sup> Chansons de fiançailles, noces, noces d'or, etc.

3<sup>o</sup> Brochures ou récits, contes etc., relatives aux traditions de ces cérémonies.

4<sup>o</sup> Objets se rapportant à des croyances superstitions figurant dans ces cérémonies.

Les documents prêtés seront rendus.

Nous prions nos lecteurs, en particulier ceux des villages de bien vouloir *nous raconter* ce qui se passe chez eux lors de ces diverses cérémonies dans la famille, à l'hôtel de ville, à l'église, dans la rue, lors des fiançailles, mariages, noces d'or etc. Nous dire également ce que font les futurs époux ou les croyants pour savoir s'il seront heureux en mariage, pour l'être, etc.

C'est un effort que nous leurs demandons, mais il importe que chacun apporte sa contribution à l'élaboration de cette documentation dont nous nous proposons, si elle est suffisamment abondants de tirer pour notre Revue les éléments d'une étude afin que tous profitent de cette œuvre collective.

Nous aimerions recevoir ces renseignements dans le courant du mois de février.



## Bibliographie.

TOYS. *Painted by* W. TRIER. *Described by* O. SEYFFERT, ERNST WASMUTH A. G. BERLIN, (1927), 8 pp. et 40 planches coloriées, accompagnées de notices. — Edition anglaise du délicieux volume, paru déjà en allemand. C'est une suite d'images coloriées, accompagnées de très peu de texte, mais d'un texte suffisant pour apprendre aux gens de l'avenir, à ceux qui ne connaîtront plus nos doux souvenirs d'enfance, ce qu'étaient les jouets de jadis : petits soldats de plomb, petits soldats de bois, chargeant des ennemis imaginaires, ou défilant, bien alignés, au pas, derrière un tambour ; animaux divers, pantins, — les beaux pantins aux couleurs crues — que l'on ne se lassait d'admirer et de faire danser...



  
Chapelle d'Impde



Les stalles de la chapelle de Saint Hubert à l'église Saint-Jacques de Louvain (1484)

Cliché prêté par M. Huyghebaert.



Vues de l'Exposition de Folklore organisé en septembre 1927 à Louvain  
par le patronage Saint-Albert



Exposition de Folklore de Merchtem, juin 1927.  
Vues de la salle à manger flamande reconstituée.

Puis ce sont les personnages, à cheval, qui, comme le dit Verhaeren

« ..... vont au trot

Immobilés sur une planchette »,

des carrosses bien attelés passant au grand galop, des scènes de Kermesse, où l'on voit l'ours danser, les chiens savants suivre leur maître, la danseuse d'échasses se livrer à de périlleux exercices et où, devant son grand tableau enluminé, le marchand de complaintes populaires chante le dernier crime ou une vieille ballade :

« ... les pauvres deux enfants de roi

Qui s'aimaient tant que c'est vraie Croix

Les chanter même à basse voix. »

Ce sont aussi les bons fermiers, en bois, qui montent, soucieux, dans leur pigeonier ; le berger devant sa maisonnette, qui regarde tourner ses deux moutons, au son d'une musique cachée dans le socle ; les poupées, toutes simples (une tête sur un corps de bois sans bras ni jambes), ou habillées à la dernière mode d'il y a longtemps, et tous les êtres auxquels l'imagination de l'enfant prête la vie, et qui revenaient, sans cesse, dans les récits charmants ou terribles que contaient les Romans.

Aussi, est-ce peut-être la plus belle louange qu'on puisse décerner aux auteurs et à l'éditeur qui rassemblèrent, et reproduisirent si fidèlement les naïfs joujoux de jadis, de leur dire combien leur livre nous replonge, avec douceur et mélancolie, dans un passé où l'on vivait dans un heureux monde de rêves.

LUCIEN CRICK.

GENIN AUGUSTE. *Le poème de Manneken-Piss*. — C'est à titre de curiosité bibliographique que nous renseignons ici une plaquette reçue de Mexico, imprimée en 1923 à C<sup>ie</sup> Litografica y tipografica. Elle contient un poème de huit pages dit par l'auteur en guise de toast au banquet de la colonie belge de Mexico à l'occasion de la fête nationale, le 21 juillet 1923.

DILIS EMILE. *Une vraie clef de Saint Hubert de 1694, conservée à l'Eglise de Burght*.

L'Exposition de Saint-Hubert a remis à la mode les études consacrées à ce Saint et a fait sortir des collections, qui ne sont trop souvent que des oubliettes, bien des objets intéressants concernant l'Histoire ou la Légende du Saint.

M. Dilis refait à cette occasion l'histoire d'une clef miraculeuse se trouvant actuellement à Burght (P<sup>ce</sup> d'Anvers) mais qui y a été transférée de l'Eglise de Leefdael où le culte de Saint-Hubert fut jadis très en vogue.

LOUIS V. PICALAUSA, *Un beau village en Roman pays de Brabant*. 276 p. illustr. 1927. Prix 12 francs chez Bothy, rue de la Concorde, 22, Bruxelles.

Est-ce un roman ? A peine. Un livre de folklore ? Pas davantage. Mais sur une petite intrigue d'amour l'auteur tisse avec une remarquable habileté, un esprit très fin d'observation et un humour bien gras, bien wallon, toute une trame d'intérêt folklorique.

La kermesse de son village, les usages saisonniers, les usages des métiers, les usages religieux, les sobriquets, les types locaux y défilent et, à notre point de vue, donnent du charme à la lecture.

Tout l'ouvrage est imprégné d'un ardent amour du village natal.

ABBÉ H. MAHO, *La Belgique à Marie*. — Le fascicule 1 de cette publication qui comprendra environ 25 fascicules vient de paraître. C'est un répertoire historique et descriptif des Eglises, sanctuaires, chapelles et grottes de Belgique dédiées à Marie. L'ouvrage grand format est abondamment illustré. On peut s'adresser à l'auteur, 19, rue Charles VI, Bruxelles, ou à l'éditeur, Bieleveld, 66 rue Montagne aux Herbes Potagères, Bruxelles.

CAMILLE MALBURNY. *Contes, Légendes, de l'Entre-Sambre et Biesmes*, etc. 104 p. illustr. 1927. Prix 5 francs, chez l'auteur à Tamines ou chez Duculot, imprimeur à Gembloux.

Ouvrage écrit pour les enfants de la contrée, mais intéressant également pour les grands. Les contes et légendes ne sont pas publiés tels que l'auteur les a recueillis mais présentés sous une forme littéraire. Le livre contient une courte notice historique de chacune des communes de la région. Il contient aussi une description du sac de Tamines en 1914.

MICHEL VULPESCO, *Les Coutumes roumaines périodiques*, préface de A. VAN GENNEP. 306 p. illustr. 1927. Prix 30 fr. français, chez Larose, 11, rue Victor Cousin, Paris.

Les coutumes roumaines de l'Hiver, du Printemps et de l'Été ainsi que les coutumes sans date fixe font l'objet d'une description minutieuse accompagnée d'une intéressante illustration. Chaque description est accompagnée de la notation musicale des chansons de circonstance. L'ouvrage est suivi d'une bibliographie très importante (44 p.) du folklore roumain.

M. Van Gennep, qui préface le livre, signale que certaines interprétations de l'auteur soulèveront sans doute des discussions, mais il souligne l'intérêt de ce travail en rappelant la richesse folklorique de la Roumanie dont la langue est peu connue. Une publication en français aidera donc beaucoup à connaître le folklore de la contrée.

HUYGHEBAERT LOUIS. *Saint-Hubert, patron des Chasseurs*, 160 p. in 8° 34 illustr., 15 fr. édition ordinaire, 25 fr. édition sur couché (50 ex. seulement) Librairie Veritas, rue des Tanneurs 21, Anvers. honoré d'une souscription de la province d'Anvers. Préface de M. A. Houtart.

Le mérite de ce travail sorti de presse au moment de la commémoration de Saint-Hubert, c'est qu'il nous apporte des contributions nouvelles non pas sur la vie du Saint dont on a tant écrit, ni sur ses interventions thérapeutiques, que l'on connaît. Il nous parle des prédécesseurs du Saint en tant que patron des chasseurs, de l'ordre noble de Saint-Hubert, des gildes et confréries de Saint-Hubert, etc.

Au point de vue brabançon nous y lisons une histoire de la Confrérie de Saint Hubert à Louvain (1484) qui a sa chapelle à l'église Saint-Jacques. Cette chapelle est ornée de belles boiseries dont nous donnons ici une illustration.

THIUNAS. *Bulletin du Cercle Archéologique et Folklorique de Tirlemont*, n<sup>os</sup> 1 et 2, 1<sup>re</sup> année 1927. Trimestriel. Prix 6 francs par an.



Nous sommes toujours heureux de pouvoir signaler à nos lecteurs la création des cercles locaux et régionaux qui se donnent pour but d'étudier le passé dans toutes ses manifestations. Avec le même plaisir nous signalons toujours l'apparition de petites revues d'intérêt local. Nous voudrions que dans chaque coin du Brabant il y ait une groupe de chercheurs explorant la région et l'inventoriant. Aussi nous empressons nous d'annoncer à nos lecteurs l'initiative que vient de prendre le Cercle Archéologique de Tirlemont en lançant le premier numéro de son Bulletin.

Il contient le commencement d'une étude sur les origines de Tirlemont par M. E. de Marneffe qui dénote chez l'auteur une solide érudition.

Nous y lisons ensuite des notes sur les monuments locaux : la Grand' Place, l'Hôtel de ville, la Justice de Paix, l'ancien hôtel : *de Tinnen Schotel*, le Square, notes courtes, claires et précises de Jan Wauters ; une liste d'expressions tirlemontoises. La publication est conçue dans un bon esprit de vulgarisation. Elle dit des choses justes en termes susceptibles d'être compris de tous.

BONENFANT P. *Saint Jean de Bruxelles ou Saint Médard de Soissons*. A propos de prétendues *lettres* d'Innocent, II de 1131. 28 p. 1927.

S'appuyant sur des documents authentiques reproduits en annexe, l'auteur détruit la légende relative au passage du pape Innocent II à Bruxelles en 1131, qui aurait même à cette occasion consacré l'Eglise de l'Hôpital Saint-Jean. Il pense que l'acte de consécration sur lequel on s'appuie est celui de l'Eglise Saint-Médard de Soissons, versé au chartier de l'Eglise Saint-Jean à la suite des circonstances au sujet desquelles on ne peut faire que des suppositions.

*Industrie armurière liégeoise*. — La Revue *Exportation*, n° 76, novembre 1927 contient une importante étude sur l'industrie armurière liégeoise, bien illustrée, bien documentée. Cet ouvrage contient une vue rétrospective due à l'historien A. de Burbure. Prix 50 fr., 28, rue de la Source, Bruxelles.

## Congrès — Sociétés — Expositions.

*Congrès archéologique de Belgique*. — La 27<sup>e</sup> session de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique se tiendra à Mons en 1928 sous les auspices de la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons et du Cercle Archéologique de Mons.

La session s'ouvrira le samedi 22 juillet. Les personnes qui désirent y assister et recevoir en temps utile le règlement, le programme, l'horaire des réunions et excursions sont priées de s'adresser au secrétaire général, M. Leon Losseau, rue de Nimy 37, Mons.

A ce Congrès il y aura ainsi qu'à Bruges une section de Folklore MM. Crick, Minnaert, Rousseau, VandenWeeghe ont déjà annoncé des communications. Nous insistons auprès de tous les folkloristes pour qu'ils assistent aux travaux de cette section et y présentent des communications. Ils sont priés de s'inscrire afin que le secrétariat puisse grouper les travaux et faire en sorte que discussions de la section soient fructueuses. Si les rapports sont envoyés à temps, le Folklore Brabançon pourrait en publier en juin un résumé. Cela rendrait les discussions d'autant plus intéressantes.

*Union Bruxelloise de Folklore.* — Dans le but de réunir tous ceux qui s'intéressent aux mœurs des habitants de notre « Bonne Ville », de les aider dans la recherche d'objets s'y rapportant, de ressusciter et d'étudier les particularités locales, une *Union Bruxelloise de Folklore* a été fondée.

Cette Union existe en dehors de tout parti politique et ne dépend que d'elle même.

Pour pouvoir être admis comme membre il faut être Bruxellois de naissance ou descendant de parents belges ayant acquis définitivement le droit de cité dans la Capitale. Toutefois peuvent également devenir membres, des personnes fixées depuis un nombre déterminé d'années dans la ville et y ayant leur occupation principale.

Les Bruxellois résidant en province peuvent être admis comme « membres associés ».

Les membres ordinaires paient une cotisation annuelle de 20 francs ; les membres associés au moins 50 francs. — Une cotisation annuelle d'au moins 100 francs donne droit au titre de membre protecteur ; un don d'au moins 500 francs à celui de donateur.

Le Comité est composé de Messieurs : l'Échevin COELST, président ; G. VERHEVEN et Jules LEEUW, conseillers communaux, vice-présidents ; Lucien CRICK, conservateur de la Section de Folklore au Musée du Cinquantenaire et Cypriaan VERHAERT, homme de lettres, secrétaires ; Les professeurs G. DESMAREZ, archiviste de la Ville, et Aug. VERMEYLEN, sénateur ; J. HOSTE Jr, journaliste et Monsieur l'abbé BOECKX, vicaire à l'église de Notre Dame de la Chapelle, U. de VRIES, président de la société « La Muse Musicale, et P. VAN MOERE, président du « Comité Breughel » de la rue Haute.

Les demandes de renseignements et les adhésions peuvent être envoyées au Secrétariat : rue Notre Dame de Bon Secours, 7, Bruxelles.

*Cercle des Folkloristes de la Flandre Orientale.* — Ce Cercle fut fondé le 1 mai 1926, il a comme but l'étude du Folklore et de réunir tous ceux qui s'intéressent aux mœurs de la Flandre Orientale.

Sous la Présidence du D<sup>r</sup> P. De Keyzer, Professeur à l'Université de Gand, le Cercle montra son activité par la publication des Oostvlaamsche Zanten dont le 1<sup>er</sup> numéro parut en juin 1926 (1). Les négociations entamées avec l'administration provinciale de la Flandre Orientale, pour la création d'un service provincial de recherches historiques et folkloriques ayant malheureusement échoué les folkloristes de la Province se virent obligés de le créer de leurs propres moyens. L'administration communale de Gand se montra généreuse et mit non seulement à la disposition du Cercle les locaux du Musée d'Archéologie (ancienne église des Carmes) devenus vacants, mais lui octroya un subside de 1000 fr.

Malgré des finances précaires, il fut décidé, comme moyen de propagande, de faire une exposition de Folklore ; après plus d'un retard, cette exposition put avoir lieu aux fêtes Gantoises du 16 juillet dernier.

Ce fut un succès magnifique, dû au travail opiniâtre et au dévouement inlassable de son comité, le R. M. Celis, conservateur, M. Luyckx et M. Trefois, dessinateurs, et aux contributions et apports de « De

---

(1) Rédaction : Rue de Brabant, 29, Alost. Prix de l'abonnement 12 fr.

Fonteyne», la gilde Saint-George et la Bibliothèque de l'Université. L'inauguration en eut lieu le dimanche 16 juillet en présence des MM. le Bourgmestre, Echevins et Conseillers communaux de Gand, M. Vandevoorde, délégué de M. le Ministre des Sciences et Arts. Dans son discours d'ouverture M. le Professeur De Keyser fit ressortir l'intérêt et du Folklore et de l'Exposition ; M. le Bourgmestre Vanderstegen tint à féliciter chaleureusement les organisateurs et leur promit l'aide financière de la ville ; enfin M. Vandevoorde dit au Comité la sympathie que montre M. le Ministre des Sciences et Arts à de pareilles institutions. M. l'abbé Célis fit avec beaucoup de talent l'honneur de l'Exposition. Durant les dix jours de sa durée 6214 tickets furent délivrés.

Bien que l'exposition absorba pour ainsi dire toute l'activité du Cercle, celui-ci n'en continua pas moins ses autres travaux. Le service de la bibliographie a réuni, grâce à la collaboration de M. P. Van den Broeck de Hamme près de 3000 fiches ; une dizaine de revues flamandes furent analysées. L'édition des Oostvlaamsche Zanten fut améliorée. Cette revue paraîtra dorénavant tous les 2 mois. Le Musée est en voie de formation (1) et le Cercle entreprend une étude approfondie des bâtisses rurales dans la province. Toutes preuves de la grande vitalité de ce jeune Cercle qui compte 114 membres.

Le Secrétaire, F. VAN ES.

*Exposition de Folklore au Patronage Saint-Albert à Louvain.* — L'éducation populaire étant l'un des buts des patronages de jeunes ouvriers, pour y répondre, les dirigeants du Patronage Saint-Albert de Louvain ont organisé à l'occasion des fêtes communales de Louvain une exposition de Folklore. Ce fut grâce à l'initiative de M. Jos. Declercq, l'un des membres les plus dévoués, que cette heureuse décision fut prise.

Cette exposition aussi éducative que belle a pleinement réussi. Nombreux furent les visiteurs qui sont venus l'admirer, elle a surtout intéressé les jeunes ouvriers et leurs parents, elle a contribué à leur inculquer le respect de ce qui est beau, le respect des coutumes d'antan. Ce fut une belle manifestation éducative à laquelle tous les milieux sociaux ont contribué.

Faire une nomenclature des objets exposés serait presque une impossibilité, telle en fut la profusion et la diversité. Citons cependant de beaux meubles, berceaux, une horloge à musique aussi étonnante qu'amusante, des anciens jeux (sans nul doute des pièces provenant d'anciennes gildes) une belle collection d'images populaires etc.

Comme nous nous trouvons dans un milieu d'ouvriers, les objets ayant servi dans divers métiers n'y manquent pas. Nous y avons admiré des ornements pour pains d'épices, des pierres pour couques de Noël (ancienne industrie locale) des sifflets, des pots de la foire de Sainte Apoline, etc. etc.

Y étaient également rassemblés des archives, des objets ayant trait à l'archéologie et à l'histoire, des anciennes monnaies, des sceaux, etc. Citons une belle série de gravures et dessins anciens représentant la ville de Louvain et ses monuments.

---

(1) Les dons sont reçus avec reconnaissance par M. l'abbé Celis, Heirnislaan 5, Gand.

Cette exposition est tout à l'honneur des dirigeants du Patronage Saint-Albert. Nous espérons qu'ils ne s'en tiendront pas à cet essai et renouvelleront bientôt cette heureuse tentative.

*Exposition de Folklore, d'Archéologie et d'Histoire à Merchtem. —*

Le Cercle « West-Brabant » peut se rejouir du beau succès qui a couronné ses efforts, en vue de la réalisation de l'exposition de Merchtem. Le choix de cette commune était motivé, elle est l'une des plus intéressantes par son passé historique et nous y trouvons des chercheurs sur le concours desquels on pouvait compter, citons M. Maurits Sacré, folkloriste et historien.

L'exposition comprenait plusieurs sections : 1° *L'archéologie*, (les diverses époques préhistoriques et romaines); 2° *la géographie locale*; 3° *Historique de la commune*; 4° *Histoire ecclésiastique*; 5° *Sciences et Arts*; 6° *Les sociétés locales* (gildes, jeux etc); 7° *Vie économique*; 8° *Iconographie populaire*; 9° *La vie familiale*, cette partie de l'exposition a joui de la plus grande faveur du public; on y avait reconstitué une ancienne cuisine de ferme, une salle à manger. Le Folklore y était largement représenté par d'anciennes statues, d'anciennes modes, des remèdes populaires, etc.

A la Maison Communale, l'on a pu admirer *les œuvres d'artistes*, originaires de Merchtem e. a. les œuvres de Joseph Stallaert.

*L'art religieux* était exposé à la sacristie de l'Eglise : de Crayer, des sculptures du XIV<sup>e</sup> siècle, de belles orfèvreries, des vêtements liturgiques anciens.

\* \* \*

Le Congrès eut lieu le 6 juin. Après la réception eut lieu un banquet folklorique auquel prirent part un grand nombre de personnalités. Des discours, ou plutôt des communications fort intéressantes furent données : M. A. Cappelle, *Quelques notes historiques concernant Merchtem*; D<sup>r</sup> Jan Lindemans, *Les Francs dans le Brabant Ouest*; Paul Lindemans, *Le folklore dans l'agriculture*; Jaak Wouters (D<sup>r</sup> Vétérinaire) *La médecine vétérinaire populaire*; D<sup>r</sup> H. De Vis, *Le Folklore des moulins à vent*.

J. W. HIPPIATER

Les expositions tenues dans le Brabant commencent à former une superbe série : Léau, Nivelles, Merchtem, Louvain, Ways. Elles prouvent la véracité de l'adage flamand « *Geen rijker Kroon dan Eigen Schoon* ».

*Une belle Exposition se prépare à Namur.* — Namur prépare pour 1928, du dernier dimanche de juillet au premier dimanche de septembre, une exposition d'archéologie et de Folklore qui s'annonce comme un grand succès. Les concours des administrations provinciales et communales de Namur et de l'évêché sont acquis à l'entreprise.

L'exposition aura lieu dans les locaux de l'Athénée, vieil immeuble en style mosan, dont l'aile la plus ancienne date de 1611. Recouvertes depuis plus d'un siècle d'épaisses couches successives de badigeon qui en ont caché les lignes harmonieuses, les murailles seront espère-t-on

dérochées pour la circonstance. C'est dans ce local que seront exposés les documents historiques et folkloriques de la province. Les organisateurs ont décidé de reconstituer des ensembles, des habitations, des ateliers de métiers disparus, caractéristiques de la région. La ville de Dinant se chargera de monter une section spéciale consacrée à la dinanderie. La ville de Givet est riche en souvenirs et en objets curieux du Namurois. Le préfet du Nord et les autorités municipales de Givet ont promis leur appui à cette exposition et se chargeront du transfert à Namur des pièces intéressantes. Le trésor diocésain sera exposé soit à l'évêché, soit à la cathédrale Saint-Aubin et des œuvres d'art religieux de la province entière y seront annexées. On espère aussi pouvoir exposer le fameux trésor d'orfèvrerie des Sœurs Notre-Dame.

Ajoutons que les collections de la Société d'archéologie de Namur, qui comptent parmi les plus riches en souvenirs de la préhistoire, seront accessibles aux visiteurs. Les souterrains de la citadelle, très curieux et qui constituent un réseau complet, seront mis également en état d'être visités.

Enfin, un dimanche, les « marches » de l'Entre-Sambre-et-Meuse, vieilles sociétés aux uniformes militaires des siècles révolus, seront réunies à Namur et défileront en un corlège. Ces sociétés, qui ne sortent que lors des processions locales, et que l'on ne connaît guère que par ouï-dire dans l'intérieur du pays, ne manqueront pas de faire accourir la foule à Namur ce jour-là.

*Une exposition du folklore campinois.* — Le Cercle d'Histoire de Hasselt prépare une exposition du folklore campinois à Hasselt en 1928.

*Les noms de lieux.* — M. A. Vincent fera son cours sur *les noms de lieux* ; histoire, origine, signification, les mercredi à 5 h. 1/2 à partir du 11 janvier à l'Institut des Hautes Etudes, 65, rue de la Concorde.

## Nécrologie

*Notre collaborateur, Monsieur Arthur Cosyn, est mort subitement il y a une couple de mois. Nous n'avons pas encore lancé le premier numéro de notre publication qu'il venait nous apporter ses encouragements et nous assurer son concours.*

*Nos lecteurs se souviennent des nombreuses notes, bien illustrées et toujours bien documentées, qu'il nous a données depuis l'apparition de notre revue.*

*Nous aurons eu l'honneur de publier le dernier ouvrage important dû à ses longues recherches : Sterrebeek et ses châteaux, travail patient et d'une érudition sûre, monographie historique s'appuyant sur une parfaite documentation.*

*Arthur Cosyn aimait le Brabant, ses sites, ses monuments et certains de ses travaux auxquels il avait su communiquer cet attachement à notre province, auront contribué à les faire apprécier par maints brabançons.*

*Nous nous honorions de la collaboration de cet érudit modeste, consciencieux, d'une exquise affabilité, nous pleurons sa perte et prions sa famille de croire que nous en conserverons fidèlement le souvenir.*

## Nos collaborateurs

Nos lecteurs apprendront sans étonnement mais avec grand plaisir que notre collaborateur, M. Jean Gessler, vient d'être nommé professeur à l'Université de Louvain. Il succèdera à M. Collard à la chaire de pédagogie et de méthodologie. Nos félicitations au nouveau professeur.

## Remerciements.

Notre double numéro consacré au *Folklore dans l'œuvre de Charles De Coster*, nous a valu de la part de nos abonnés, de nombreuses lettres de félicitations. Nous voudrions pouvoir répondre à toutes ces lettres encourageantes. Que nos lecteurs nous excusent si nous nous contentons de les remercier collectivement par l'intermédiaire de la Revue. Plusieurs de ces lettres contiennent des suggestions, souvent très intéressantes que nous examinerons et dont nous tâcherons de faire profiter notre publication.

## Notre prochain numéro.

Il contiendra une bonne étude illustrée sur *les géants d'Ath* par M. Van Haudenard. Bien qu'Ath soit situé en Hainaut, comme cette étude est une contribution importante à l'Histoire ou à la théorie des géants, nos lecteurs seront satisfaits de sa publication. Elle sera suivie d'articles sur des images de Sainte Adèle, le Juif Errant, le brigand Colon des Caves de Folx, etc. Des Menus faits, une Bibliographie, des communications, etc. Nous donnerons aussi dans ce numéro une très importante étude de folklore théorique : *Le Folklore comme science sociale*, par TH. JAMAR.

## Abonnements.

Nous insistons auprès de nos abonnés qui n'ont pas encore versé à notre compte chèque 142.119 la somme de 25 francs, montant de leur abonnement à la 7<sup>e</sup> année de notre revue, n<sup>os</sup> 37 à 42, de le faire sans retard. Nous suspendrons l'envoi des numéros ultérieurs à ceux d'entre eux qui n'auront pas effectué ce versement sans tarder. S'ils ne désirent pas rester abonnés qu'ils veuillent bien nous retourner les n<sup>os</sup> 37, 38 et 39.

Nous devons remercier M. le Comte de Renesse, gouverneur du Limbourg et M. Van Trappen, de Gand, qui ont versé chacun 50 francs pour le renouvellement de leur abonnement.

25/1/25